

choses vues

du 01/06/04 au 30/06/04

On attend c'est vrai mais l'attente ne paralyse plus. La vie a repris. Alertes, propositions et critiques : école, santé, chômage. Habituel ? Mais des choses originales aussi.

Prenez du temps pour les analyses de fond et les initiatives.

Les propositions du Conseil National des villes rappellent que la question de la loi de la prévention de la délinquance n'est toujours pas tranchée. Le débat reste le même, à lire.

Sinon, premiers frémissements de décisions : logement, RMA, une mise en bouche. Beaucoup de choses sur la lutte contre le racisme et ses formes nouvelles. Un signe ? Et la décentralisation, elle avance ? Oui et un appel revient, unanime. Action sociale, insertion, logement, santé en appellent à l'Etat, il ne peut se défaire, il est LE GARANT.

Connaissez-vous le BIP 40 ? Non ? Il ne remplacera pas le roman policier à glisser dans votre valise mais il est bon de le découvrir. Et le « degré zéro de la prestation sociale », vous connaissez ? Alors allez au coup de cœur et régalez-vous.

Nous vous souhaitons pêle-mêle bons départs et retours car, vacances obligent, nous ne nous reparlerons qu'en septembre.

Pôle Ressources - geneviève.casanova@addap13.org



éduquer dans la rue

revue de presse

[Retour Sommaire Général](#)

société

Projet de loi pour l'Autorité contre les discriminations.....	P 5
Projet de loi : propos discriminatoires à caractère sexiste	
Droits de l'homme et de l'enfant en France	
Haine Raciste sur Internet	P 6
Alsace : profanation d'un cimetière musulman	P 7
Le temps des « mosquées cathédrales » semble révolu	
Dounia Bouzar : dérives du « nouveau discours religieux »	
BIP 40 : inégalités et méthode de calculs de l'Insee	P 8
Prisons : surveillants, autres victimes de la surpopulation	
Prisons : visite de parlementaires	
Loi Perben II et Syndicats	P 9

travail social

Prévention de la délinquance : propositions du CNV	P 9
Entretien avec le Conseil National des Villes	
Dénonciations d'attaques contre le travail social (Marne)	P 10
Une motion de l'UNASEA	
Plan Borloo, annonces et discrétion	
L'exclusion : naissance et évolution d'un concept	P 11
Assurance maladie au-devant des exclus des soins	
Risque éducatif : les nouveaux contours	P 12
Pour un débat politique sur la protection de l'enfance	
Culture d'entreprise et entreprise de culture	P 13
Le gouvernement fait le point sur l'action pour l'intégration ...	P 14
Augmentation des charges = péréquation des moyens	
Cinq millions d'exclus bancaires en France	
ville de Paris et mineurs isolés	
Prévention des mutilations sexuelles féminines	P 15
Missions locales et décentralisation	
Diplômes Jeunesse/Sports et certification professionnelle	
Financement 2004 formation initiale travailleurs sociaux	

législation

Loi Fillon : « Formation professionnelle » (suite et fin)	P 16
Revalorisations aides au logement	
Loi Perben II (suite et fin)	
Réforme assurance maladie	

[Retour Sommaire Général](#)

emploi

Nouveaux arrêtés « Unedic » au J.O.	P 16
Chiffres du premier trimestre	
Le « changement de cap » n'a pas enrayé la montée du chômage ...	P 17
Demande de revalorisation des contrats d'insertion	
Equipes emploi insertion : bilan	
Mesures pour l'emploi des femmes	P 18
Associations et RMA	
Et l'ASS ?	

Logement

Le 1° juillet en ligne de mire	P 18
L'ANRU est officielle	P 19
2 nouvelles mesures pour l'habitat social	

santé

Kits antitabac gratuits pour les plus démunis	P 19
Tabagisme féminin : « catastrophe sanitaire annoncée »	
La montée des congés-maladie	P 20
Mission parlementaire et projet réforme assurance maladie	
Assurance-maladie : modification du projet de réforme	P 21
Relever le plafond de ressources pour la CMU complémentaire	
Inquiétudes sur l'IVG	
Académie de médecine et excision	
Dénonciation de la réforme de l'AME	
Hospitalisation psychiatriques sans consentement	P 22

scolarité

« L'autorité doit être au cœur de l'école »	P 22
Projet de « la nouvelle troisième »	
Le redoublement accroît le risque d'échec scolaire	P 23
La place des parents à l'école	
Signalement des violences scolaires en nette augmentation	P 24
Propositions contre violences scolaires	
Baccalauréat et orientation scolaire	
Avis du Conseil Economique et Social sur l'école	P 25



[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir	BIBLIOGRAPHIE	P 25
brèves	Circulaire de la chancellerie : loi Perben II	P 26
	Discriminations à l'embauche	
	PJJ opposée au recrutement d'éducateurs en prison	
	Défense du droit d'asile	
	Décret réformant le diplôme d'AS	
	Modification de « la double peine »	
	Relance de la lutte contre le travail illégal	P 27
coups de cœur	La nuit pour renaître au jour	P 27

société

Un projet de loi dessine les contours de la Haute Autorité contre les discriminations. Réaction CNCDH

(Le Monde-05&21/06/04) Réf. : 1073 -juin 04-11-LM



voilà. C'est à suivre au niveau du projet de loi mais aussi et surtout au niveau de résultats. Ce dispositif unique arrivera-t-il à auditionner, dénoncer, faire bouger les choses ? Il le faudrait.

- Projet à examiner le 04/06 par la CNCDH ; ressemble à ce que nous en disions en février
- Autorité administrative indépendante et compétente pour « toutes les discriminations », directes ou systémiques (engendrées par des pratiques des administrations ou entreprises) : sexe, origine ethnique, orientation sexuelle, religion, handicap, âge.
- **Traitement des réclamations individuelles** : accueil, orientation, information des victimes. Tout le monde peut la saisir et elle peut s'auto saisir si elle en avertit la victime.
- Moyens d'investigation propres (auditionner, avoir communication d'information, procéder à des vérifications sans mission de PJ). Les pouvoirs et organismes publics sont tenus d'autoriser leurs agents à témoigner, et en cas de suspicion, d'informer l'Autorité des suites.
- Pas de pouvoir coercitif : médiation. Mais si obstacle, elle peut « mettre en demeure » et saisir le juge des référés en cas d'inexécution. Elle est invitée à dénoncer les infractions pénales au procureur de la République

- « **Promotion de l'égalité** » : campagnes de sensibilisation et d'information, formations, élaboration de « codes de bonnes conduites »
- **Travaux de recherche** : coordination, rapport public annuel, « recommandations » législatives
- **La question des moyens n'est pas abordée**
- **Composition** : Le gouvernement « ferme » le projet initial en prévoyant la nomination des 11 membres par des autorités proches du pouvoir.
- La CNCDH demande au gouvernement « de garantir l'indépendance et le pluralisme » de cette future Autorité et que ses recommandations soient « **impératives** » et non « facultatives »

[Retour Sommaire Général](#)

Projet de loi : les propos discriminatoires à caractère sexiste seront pénalisés

(Le Monde-10&23/06/04) Réf. : 1090 -juin 04-11- LM



On ne peut s'en plaindre... mais on peut lire attentivement.

- Projet de loi « relatif à la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe ». Modification de la loi sur la liberté de la presse du 29/07/1881
- Nouveaux motifs de délits aggravés s'ajoutant à ceux relatifs à l'origine ou l'appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion.
- **L'incitation** « à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle » : un an de prison et 45 000 € d'amende.
- La **diffamation** motivée par l'orientation sexuelle « sera punie des mêmes peines »
- Les **injures** commises « envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur

orientation sexuelle » : six mois de prison et 22 500 € d'amende

- **Seule « l'orientation sexuelle » est retenue pour diffamation et injures et pas l'appartenance à un sexe.**
- Les associations peuvent intervenir devant les tribunaux pour les victimes de propos homophobes ou sexistes
- Assocs satisfaites de l'absence de hiérarchie entre les différents types de discrimination.
- La LGBT voulait que soit mentionnée « l'identité de genre » (transsexuels) et une revendication existait pour « sérophobie »
- A noter des inquiétudes dans la presse « la définition des propos (...) est extrêmement imprécise (...) et cela risque de mettre les journaux dans une situation difficile » (avocat)
- Reporters sans frontières (RSF) : « tendance actuelle du gouvernement qui modifie sans cesse la loi sur la presse de 1881 dans un sens plus liberticide »

Amnesty International juge que la France s'éloigne de sa tradition de « patrie des droits de l'homme »

(Le Monde-27/05/04) Réf. : 1077 - juin 04- 11- LM
(ASH- 28/05/04) Réf. : 1077 - juin 04 - 11- ASH



Nous avons parlé de toutes ces réformes, pas à pas, depuis de longs mois. Voici un jugement en forme de couperet. Nous vous le livrons tel quel.

- « *France, patrie des droits humains ?* » : première étude de l'assoc. Sur la France. Par tradition les sections nationales de l'ONG ne se prononcent pas sur leur pays, mais l'antenne française change ses règles cette année

- « **Au vu de la situation nationale, nous avons décidé d'en faire un peu plus dans le domaine de la promotion des droits** »
- Mauvais fonctionnement des instances censées veiller aux droits. La CNCDH₁ saisie souvent trop tard et dont l'influence demeure faible (ex.)
- **Droit d'asile** : « évolution inquiétante ». Parcours « semé embûches », multiplication des procédures en accéléré, rejets pour « demande manifestement infondée », « pays d'origine sûr », suppression de l'allocation d'attente : « permettre de refuser l'asile à ceux qui l'obtenaient pourtant avant »
- **Frontières** : « arriver régulièrement en France et difficile pour un réfugié ». Contrôles à l'embarquement dans les pays de départ, faible nombre de visas « d'asile » : réduction de 43 % des demandes d'asile à la frontière en 2 ans
- « **Combien de personnes ont-elles été renvoyées alors qu'elles couraient effectivement des risques graves et ce au mépris des engagements internationaux d'un pays dont les dirigeants aiment à dire qu'il est la patrie des droits de l'homme ?** »
- **Violence contre les femmes** : si elle se réjouit de la réforme du divorce à cet égard (cf. RVP 05) mais « **il n'existe pas de mesures similaires bénéficiant aux femmes vivant sous un autre régime que celui du mariage** » (1 couple sur 6 est en concubinage)
- La France n'a pas ratifié le protocole additionnel à la Convention pour la prévention et la répression de la torture

[Retour Sommaire Général](#)

La France pointée du doigt par la Ligue des Droits de l'Homme

Droits de l'enfant : l'ONU critique

(ASH-28/05&04-11/06/04) Réf. : 1077-juin 04 -11-ASH



C'est clair et en ce qui concerne les droits des enfants, ce « catalogue » remet en mémoire les dispositions récentes, souvent traitées ici, enrichies d'une manière de bilan. A lire.

- Ligue des Droits de l'Homme : « *L'Etat des droits de l'homme en France* »
- L'intégration est « un objectif mensonger » (loi sur l'entrée et le séjour des étrangers).
- D'autre part elle présente un « rapport alternatif au rapport présenté par le gouvernement français » sur l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- **Enfants réfugiés** (art. 22) : administrateurs ad hoc réduits « à une représentation formelle ». Flou sur les moyens matériels. Aucune précaution « particulière » prise dans l'examen des demandes d'asile des mineurs aux frontières
- **Loi du 26/11/2003** fermeture de fait de l'acquisition de la nationalité aux mineurs arrivés après 15 ans (3 ans de prise en charge nécessaires). Ils « vont se retrouver à la rue, connaître la clandestinité, l'errance, être livrés aux trafic ou à la délinquance »
- Manque de dispositions pour lutter contre la **prostitution des mineurs** (art. 34)
- **Justice des mineurs** : dénonciations des « coups de canif » récents dans l'ordonnance 45
- Sur ces droits de l'enfant, l'ONU craint les répercussions de la loi sur la laïcité (préoccupation sur le droit de l'accès à l'éducation); s'inquiète de la situation des mineurs étrangers isolés, « placés en détention avec des adultes », pointe une « tendance à favoriser les mesures répressives sur les mesures éducatives », déplore les obstacles à l'éducation des enfants handicapés et aux soins pour les immigrants sans papiers. Absence de prévention pour violence à enfants et la situation dans les DOM-TOM.

Les multiples visages de la haine raciste sur Internet

(Le Monde-17/06/04) Réf. : 1105 - juin 04- 11- LM



Une grande page très claire sur des mouvances diverses. Dans l'entretien, succinct, sont dites des choses très intéressantes.

- Conférence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) les 16 & 17 juin sur ce thème su racisme sur Internet
- ONG, acteurs étatiques et professionnels et de la Toile essaieront de définir un « code des bonnes pratiques » sur le Réseau. Comment concilier la lutte contre ce déferlement avec la liberté d'expression ?
- **La CNCDH présentera 2 rapports**
- Le premier a traité plus d'un millions d'articles entre 1993 et le premier trimestre 2004
- **Première cible : les arabo-musulmans.** Avec l'amalgame entre personnes et religion.
- **Deuxième cible : les juifs.** Amalgame entre juifs et sionistes et Israël et pratiques nazies.
- **Troisième cible depuis 2003 : les Américains.** Jusqu'en 2002, c'étaient les « immigrés »
- En 2004 le racisme anti-anglais arrive en 4^e position, à égalité avec le racisme anti-noir .
- Deuxième rapport (MRAP) liste une typologie :
- Identitaires et nationalistes révolutionnaires (VoxNR) ; Skinhead type nazi ; nébuleuse SOS-Racaille ; sites fondamentalistes musulmans, négationnistes, extrémistes juifs et fondamentalistes chrétiens.
- « Ce sont les mouvances de l'extrême droite traditionnelle qui fournissent le plus de sites racistes »
- **Oui**, dit le rapport, **les sites favorisent le passage à l'acte.**

Entretien avec M. J.Y. Camus, politologue

- Matériau accessible chez soi, démultiplication du message, et garantie de l'anonymat (forums)
- Difficile de repérer la source primaire
- **Internet participe à la construction d'une identité virtuelle, façonnant des communautés imaginaires « oumma virtuelle »**
- Dans une moindre mesure même phénomène en ce qui concerne le judaïsme
- Rupture dans la tradition de ces deux religions où la transmission, maître / élève, est verticale. Là les hiérarchies sont abolies, le libre arbitre de l'internaute est valorisé.

En Alsace la vague profanatrice touche un cimetière musulman

Entretien avec M. Fregosi, CNRS

(Le Monde-16/06/04) Réf. : 1120 - juin 04- 11- LM



Ce n'est guère original comme point de vue, mais c'est clair et l'effet de répétition de l'islamophobie doit donner à réfléchir.

- *Escalade ?* A Strasbourg, un commerce, puis des mosquées, et maintenant un cimetière. Ce ne sont plus des actes ponctuels.
- *Profanation du cimetière juif ?* Juifs et musulmans sont conjointement concernés
- *Spécificité alsacienne ?* L'Islam y est fortement inscrit dans le paysage (mosquées, etc.) et le vote d'extrême droite y est très fort.
- **Signe d'une conjonction entre islamophobie et racisme. Entre être musulman et être arabe, une partie de l'opinion ne fait pas de différence.** « Un certain nombre de personnes ont une sensibilité phobique quand on leur parle de l'islam ». Une minorité passe à l'acte.
- Il n'est pas possible de passer sous silence cette réalité, avec le risque d'alimenter, en en parlant, la frustration des victimes.

Le temps des « mosquées-cathédrales » semble révolu

(Le Monde-18/06/04) Réf. : 1121 - juin 04- 11- LM



On en parle de ces mosquées, un petit point intéressant et facile à lire. Une tendance.

- Les « grandes mosquées » pourraient disparaître avant d'avoir commencé
- Abandon du grand projet de Marseille. Pour l'instant 1 à Lyon
- Divisions des associations musulmanes, risque électoral que les élus n'affrontent pas toujours,
- Les CRCM jouent un rôle également dans cette évolution : ce sont les interlocuteurs officiels des municipalités mais parfois elles en avaient d'autres et la collaboration ne se fait pas
- A l'heure actuelle 50 projets de taille moyenne en France. « Mosquées de proximité »
- C'est l'UOIF qui « semble le mieux tirer son épingle du jeu » (proche Frères musulmans)

[Retour Sommaire Général](#)

Un des membres du Conseil du culte musulman dénonce les dérives du « nouveau discours religieux »

(Le Monde-31/05/04) Réf. : 1078 - juin 04- 11- LM



Un peu difficile mais il paraissait difficile de passer sous silence cette dernière prise de position de Mme Bouzar. Oserons-nous dire que nous aurions aimé l'ébauche d'une réponse ? Cela vous « parlera » de toute façon.

- Dounia Bouzar est membre du CFCM, chargée d'études à la PJJ

- Enquête : 12 assoc. Gérées par des jeunes (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Pas-de-Calais)
- Ce nouveau discours serait de « remplacer des normes par d'autres normes plus modernes ». Méritoire parce que cela permet de libérer, « en vulgarisant la compatibilité des droits des femmes et d'autres valeurs modernes avec l'islam » mais c'est aussi « justifier la modernité sans moderniser le contenu religieux lui-même »
- Elle se demande si « l'islamisation de la modernité, le passage systématique et exclusif par le Coran, y compris pour y trouver des valeurs modernes, ne perpétue pas la même logique que cette combattue, à savoir reconnaître aux textes religieux le pouvoir d'imposer des normes immuables »
- Par ex. faire la vaisselle parce que le prophète aidait Aïcha...
- Ce nouveau discours renvoie aux Frères musulmans pour qui il est indispensable de « contextualiser l'islam »
- Il se construit face aux média pour qui l'islam ne peut être que négatif et rétrograde et aux salafistes qui « prônent une lecture littérale hostile à toute valeur moderne »
- Les « plus ouverts sont les 4 leaders associatifs qui ont passé leur enfance dans leur pays d'origine » et les « islamisants » sont nés en France : « contexte de recherche des origines »
- A noter que dans un 1^o livre, Mme Bouzar soulignait le fait que MM. Ramadan et Iquioussen (UOIF) donnaient des arguments « islamiques » aux jeunes femmes qui voulaient s'émanciper. Revirement ? : « j'ai évolué »
- « **Je me demande pourquoi certains jeunes musulmans ne survivent qu'à travers la dimension religieuse. Qu'est-ce que la société a raté pour qu'ils n'aient pas d'autres paramètres de référence que l'islam ?** »

[Retour Sommaire Général](#)

Les inégalités repartent à la hausse, selon le BIP 40

(ASH -04/06/04) Réf. :1081 - juin 04- 11- ASH



Vous connaissez le BIP 40 ? Si non lisez attentivement, si oui lisez aussi. Les statistiques, on le sait, on leur fait dire ce qu'on veut... Alors voilà un contrepoint aux statistiques habituelles... et les coordonnées d'un site pour fureter ? A vous de voir.

- **BIP 40 ?** « Clin d'œil – inamical – au CAC 40 ». Dressé par le Réseau d'alerte sur les inégalités (RAI). C'est un « baromètre pour faire pression »
- Hausse des inégalités de 4.1 % en 2002
- Prise en compte de données variées : chômage, population carcérale, écart d'espérance de vie entre cadres et ouvriers, expulsions locatives, demandeurs d'asile acceptées, etc.
- 60 séries de statistiques officielles pour aboutir à l'indice final de « fracture sociale » selon un mode de calcul et de coefficient des champs suivants : travail, revenu, justice, logement, éducation et santé
- Pour les années 83-02, dans 5 domaines, l'inégalité s'aggrave (sauf l'éducation qui s'améliore un peu)
- 1° estimation 2003 promise pour l'automne mais « il ne faut guère s'attendre à une amélioration »
- Réseau d'Alerte contre les inégalités : <http://www.bip40.org>

Les mauvais calculs de l'Insee par le « Baromètre des inégalités et de la pauvreté »

(BIP 40- JUIN) Réf. : 1081 - juin 04 - 11- BIP40

Revoici les mêmes sur des sujets que nous avons déjà traités. Intéressant.

- Pour calculer la pauvreté l'Insee privilégie le seul le plus faible (50 % du revenu médian) alors que l'Europe calcule selon 60 % du revenu médian : d'où une fourchette large « entre 1 et 2 millions d'enfants pauvres »
- En 1997 l'Institut évalue le taux de pauvreté à 10.4 % pour 1994 avec un taux globalement stable entre 84 et 94
- Pour 2001 il l'évalue à 6.1 %
- La pauvreté a-t-elle baissé de 40 % ?
- 1. Les ménages d'étudiants ne sont plus pris en compte dans ces statistiques (12% des ménages et 7 % des personnes pauvres).
- 2. Les données reposent sur « les enquêtes issues des revenus fiscaux, **non corrigés de la sous-estimation des revenus du patrimoine** », revenus en forte augmentation depuis 15 ans...

[Retour Sommaire Général](#)

Les surveillants, ces autres victimes de la surpopulation carcérale

(Le Monde-01/06/04) Réf. : 1076 - juin 04- 11- LM



Un état des lieux : oui on le sait mais les chiffres c'est important, c'est comme une photographie qui parfois vient rappeler la brutalité d'une situation.

- **+ 12 000 personnes en 2 ans dans les prisons.** Au 01/05/04 : **62 900 détenus** + 900 personnes hébergées hors les murs (bracelet, etc.)
- **L'administration évalue les places disponibles à 48 600 et s'attend à 64 000 détenue cet été.**
- Cette administration espère un décret de grâce présidentielle « copieux » pour le 14/07/04
- 2 000 places disponibles dans les nouvelles prisons cette année : elles sont déjà occupées, le reste du programme a pris du retard et les constructions engagées par M. Perben seront opérationnelles en 2008.

- D'ici là on attend beaucoup des mesures alternatives et on cherche des conseillers d'insertion, des personnels administratifs, des cadres... et surtout des surveillants. Le rapport théorique est 1 surveillant pour 3 détenus.
- Ces effectifs recouvrent 1115 000 entrées et sorties de prison par an : gestion acrobatique
- **Un surveillant peut gérer jusqu'à une centaine de détenus.**
- La surpopulation n'est pas seulement le résultat « de la réussite de notre politique de lutte contre l'insécurité », estime la chancellerie, qui évoque une meilleure exécution des peines prononcées, la proportion de condamnés (63.9%) est en hausse par rapport à celle des prévenus (36.1%).
- Les syndicats des personnels pénitentiaires critiquent cette situation : « irrespect total des individus des deux côtés des barreaux » (CGT), « leurre dangereux » (FO)
- **Actuellement il y a 23 000 personnels de surveillance**, 2 700 personnels administratifs et 2 100 conseillers d'insertion
- On compte en moyenne 39 personnels de surveillance et 1 travailleur social pour 100 détenus.
- A l'école d'Agen, la formation de surveillant s'effectue en accéléré (4.5 mois contre 6.5 mois en 2003) et les aspects « sécuritaires » y restent prioritaires : c'est « le cœur du métier »
- La motivation principale des candidats c'est la sécurité de l'emploi et deux tiers des reçus ont le bac alors que le niveau brevet suffit.
- Pour l'UFAP « on les envoie au casse-pipe »

Les parlementaires reviennent constater la dégradation des prisons

(Le Monde-18/06/04) Réf. : 1076 - juin 04- 11- LM

- En 2000 deux rapports avaient été produits par les parlementaire : « humiliation pour la République », sur la situation des prisons
- 80 députés et sénateurs visiteront 80 prisons, du 15 juin au début juillet. A suivre.

Loi Perben II : aménagements des peines et syndicats

(ASH- 11&18/06/04) Réf. :1118 -juin 04 - 11- ASH



Nous en avons parlé et c'est un peu technique. Ces éléments de conjonction entre des syndicats si différents, comme un rappel, nous ont paru intéressants. En outre, peut intéresser votre public.

- L'Union générale des syndicats pénitentiaires a voté contre l'examen par les services d'insertion et probation de la situation de détenus en vue d'un aménagement de peine (cf. RVP 02)
- De plus, pénurie (estimée à 3 000 poste) de travailleurs sociaux, censés mettre en œuvre la mesure et l'administration ne recrutera pas d'AS en 2005.
- **Le syndicat de la magistrature (SM), lui, propose une « contre-circulaire »**
- Les exceptions au dispositif d'aménagement des peines (« impossibilité matérielle », mauvaise conduite, absence de projet sérieux...) vident le projet de son sens.
- **Les condamnés à des peines inférieures à 6 mois, « les plus précarisés », ne sont pas concernés**
- « La libération conditionnelle est écartée du dispositif »
- Préconise que le JAP puisse organiser un débat contradictoire pour décider de la mesure la plus adaptée, y compris la liberté conditionnelle.

[Retour Sommaire Général](#)

Travail social

Prévention de la délinquance : propositions du Conseil National des Villes et des grandes associations de maires

(ASH- 11/06/04) Réf. : 1098 - juin 04 - 12- ASH



A lire très attentivement bien sûr. Tout le monde est concerné. Nous avons pris le parti de citer abondamment plutôt que de synthétiser vraiment, tant ce sujet appartient à tous, depuis les élus jusqu'aux « usagers » potentiels que nous sommes en passant par les travailleurs sociaux, nombreux à lire ces lignes.

- Leur « plate-forme » après rencontres du 15/04
- **Rôle des maires** : reconnaître aux élus « un rôle d'animateur du pilotage stratégique » du CLSPD, **« avec un pouvoir décisionnel quand il faut arbitrer »**
- **Echanges d'informations**
- **Information événementielle** : « doit être systématisée et organisée en temps réel » au moyens de « protocoles locaux ». Un « logiciel partagé » pourrait être envisagé
- **Information nominative** : Pas de position commune. Soit « organisée dans ses principes par la loi », soit par élaboration locale de chartes de principes déontologiques.
- Ce « secret partagé » ne doit pas permettre des interventions hors des champs de compétence respectifs, l'utilisation d'informations pour d'autres usages que l'intérêt des familles, ni la transmission d'informations « hors sujets »
- Selon le CNV **les principes du secret professionnel « doivent être clarifiés »**

- **Prérogatives du maire** : devraient être « confortées juridiquement au regard de la compétence tranquillité/prévention de la délinquance ». S'appuyer sur un pôle communal de prévention (médiateurs, CS, AS, ES, PS et police municipale)
- Souhaite que **dans les cas de grandes communes ou d'intercommunalités « les compétences du CG, utiles pour la PS notamment » puissent être déléguées à la collectivité locale « avec les moyens requis pour cet exercice »**
- Propositions relatives aux « métiers classiques ou émergents dans le champ de la prévention ».
- **Pour les Educateurs de PS** : « clarifier les modes d'organisation de leurs relations avec les autres partenaires », « promouvoir des rapports contractuels clairs entre les collectivités et les associations employeuses » ou « développer le travail par objectifs , professionnaliser les actions ou les évaluer »
- **Pour l'ensemble des métiers de la prévention** : « organiser des stages croisés (...) pour améliorer la connaissance inter-service » ; réflexion commune dans les CLSPD « pour porter une même vision du contrat social, des messages identiques sur ce qui permis et ce qui ne l'est pas »
- La secrétaire d'Etat à l'intégration avait promis que M. Borloo tiendrait compte de la plate-forme dans le plan de cohésion sociale. Les travaux doit être adressés à l'ensemble de décideurs, élus et dirigeants territoriaux

CNV : « la prévention de la délinquance mérite un débat public »

- Entretien avec Mme Fayet, Vice-Pdte du CNV
- La prévention de la délinquance est une des missions du CNV et ne peut se réduire à une approche « Intérieur ».
- Les maires animent les CLSPD mais leurs acteurs « ne lui reconnaissent pas de légitimité ».

Il faut accepter un pilotage stratégique et cohérent pour une démarche partenariale.

- **Le maire est le mieux placé.** Il faut accepter d'échanger avec lui, « dans le respect des règles de déontologie ». « **La transmission de données nominatives doit être limitée et organisée très précisément** ».
- *Echo du projet Sarkozy ?* « Le pire, dans l'avant-projet de loi, est la façon dont il a été mené. Ce sujet méritait un débat public très ouvert » « Il est nécessaire de partager l'information, dans un esprit de confiance et de respect mutuel. Mais cela ne doit pas être systématique » Chartes : « dans quelles conditions partager, dans quel but agit-on, est-ce uniquement pour le bien de l'usager ou dans un objectif sécuritaire ? »
- « Il ne faut pas non plus confondre population en difficulté et population à risque »
- *Les villes veulent contrôler la PS, qui relève de la protection de l'enfance : 2 positions s'affrontent.* « **Il apparaît de bon sens de faire coller le découpage de la compétence de la sécurité urbaine avec celle de la PS. Sans que cette dernière soit déconnectée de l'ASE. Les communes pourraient se voir confier par convention cette mission départementale.** » « Un point positif de l'avant-projet de loi Sarkozy était de proposer des conventions entre communes et CG, fixant les objectifs et les moyens de la PS. Cela « fait hurler certains éducateurs qui redoutent plus de contrôle (...) Il n'est en effet pas facile pour ces derniers de passer d'un mode qui s'apparente quasiment à une logique de profession libérale à un partenariat avec les communes ! »

Des attaques contre le travail social dénoncées dans la MARNE

(ASH-28/05 & 11/06/04) Réf. : 1079-juin 04-12-ASH
(Lien Social-17/06/04) Réf. : 1079-juin 04-12-LS



A vous de juger... et de lire l'ensemble de l'information.

- Alerte du Collectif national unitaire
- Vitry-le-François 1 des « 23 quartiers » : le CG a mis en place un outil à destination de tous les intervenants du social.
- On leur demande de remplir des fiches sur les difficultés des usagers et les actions engagées
- « L'idée est de procéder à une évaluation des interventions de services sociaux sur la ville afin de mieux cibler les actions (...) il est hors de question de transmettre à qui que ce soit des données nominatives »
- Items très larges : santé mentale, alcoolisme, toxico, etc.
- Le collectif n'est pas convaincu : « **Laboratoire par le fichage systématique** »
- Le Collectif pour le droit des citoyens face à l'informatisation de l'action sociale (existant depuis plusieurs années) est du même avis.
- **Suite à un entretien, le CG accepte le retrait de ces fiches (04/06)**
- Mais il demande aux institutions « d'élaborer un autre outil de travail, préservant l'anonymat des personnes, pour faire émerger les besoins »
- Le Collectif n'est pas opposé au principe d'un diagnostic mais « les objectifs d'un tel outil restent à ce jour totalement obscurs »
- ANAS : « Il serait préférable de repérer et d'analyser la demande sociale. Au lieu de partir des problématiques, ce qui revient à raisonner en termes de conséquences, de donc de sécurité »

L'UNASEA met en garde contre la confusion des genres

(ASH- 04/06/04) Réf. : 1083 - juin 04 - 12- ASH



Lisez attentivement ces positionnements intéressants mais complexes.

- Motion du 5 juin : admet le principe d'une meilleure coordination des intervenants
- « Le rôle du maire doit être appréhendé comme facilitateur de la synergie des actions, dans le respect des textes relatifs aux conditions dans lesquelles le secret professionnel s'impose »
- Pas question d'imposer aux professionnels une obligation d'information des élus municipaux
- Il faut étudier « avec la plus grande attention » la nature et le caractère des infos qui peuvent être partagées entre travailleurs sociaux et acteurs des dispositifs de prévention de la délinquance

Retour Sommaire Général

Plan Borloo : hormis quelques annonces, la discrétion reste de mise

(ASH- 18/06/04) Réf. : 1112 - juin 04 - 12- ASH



c'est maigre, c'est ce que nous avons et il nous / vous faut encore patienter.

- Les demandes du Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE) seront annoncées à la conférence contre l'exclusion du 6 juillet.
- Le plan de cohésion sociale devrait sortir le 30/06, et des voix s'élèvent pour qu'il succède à la conférence et non l'inverse... A suivre.
- Résultats des entretiens avec les assos :
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, obligation de créer des **maisons-relais** et augmentation participation Etat
- Volets pour les « **sortants de prison** » et lutte contre l'**exclusion bancaire**.
- Confirmation que les bénéficiaires du **RMA** seraient « réintégrés dans leurs droits sociaux »
- **Le contrat unique d'insertion** (CUI) serait « d'une durée de 3 ans, avec 35 h de travail » La FNARS craint qu'il ne bénéficie pas aux personnes les plus éloignées de l'emploi

- Annonce d'un dégel de 55 millions sur 2003 pour les **entreprises d'insertion**. Suffisant ?
- 14 millions dégagés pour les **CHRS**, en partie pour combler les déficits accumulés. La FNARS réclame un financement pluriannuel (5 ans)

L'exclusion : concept valise, concept valide

(ASH Mag -05-06/04) Réf.:1062-juin 04- 12- ASH MG



L'exclusion, un mot qui paraît simple, que l'on emploie et que l'on lit sans arrêt. Aussi a-t-il paru très intéressant d'en donner la genèse récente et de rendre compte des débats de fond qu'il implique. Cela vous concerne, et même si le texte peut paraître rébarbatif au premier abord, vous y retrouverez vos interrogations de tous les jours... et une bibliographie.

- René Lenoir, secrétaire d'Etat à l'action sociale, écrit « *Les Exclus* » en 1974. Il repère les personnes âgées, les handicapés et les inadaptés sociaux. Lancement d'un concept qui anticipe sur le retour d'une pauvreté que l'on croyait en voie d'extinction. L'exclusion non plus comme phénomène seulement économique, mais comme phénomène collectif, lié au fonctionnement de la société.
- La gauche pense en terme de réductions des inégalités et les choses en restent là.
- M. Paugam (sociologue) pilote en 1996 « *L'exclusion, l'état des savoirs* » (éd. La Découverte).
- Il explique que l'idée d'exclusion émerge à nouveau au milieu des années 1980 avec l'apparition de la nouvelle pauvreté : on peut se retrouver exclu du jour au lendemain, ce n'est plus réservé aux clochards.

- **En 1988, la création du RMI marque le renoncement de la gauche à une politique volontariste de réduction des inégalités**
- L'exclusion devient la grille d'analyse des situations de pauvreté sur fond d'envolée du chômage. Succès du concept « lié à la conscience collective d'une menace qui pèse sur des franges de plus en plus nombreuses de la population »
- En 1998 c'est l'apogée avec le vote, (quasi-unanimité au Parlement) de la loi contre les exclusions. Le mot devient passe-partout.
- Les chercheurs déplorent ce flou Situation variable pour l'individu et historiquement (on est passé du vieillard infirme au jeune SDF)
- En 2000 « *L'exclusion, définir pour en finir* » (Dunod) dirigé par Saül Karz.
- R. Castel : notion « complètement molle »
- « **L'exclusion est une dynamique et un phénomène collectifs. Ce sont des groupes entiers qui sont laissés pour compte** » Attention à la « représentation de l'exclu comme un individu qui (...) serait seul face à son malheur »
- Dans l'ouvrage dirigé par Paugam, Mme Sassier « **L'exclusion n'existe pas, je l'ai rencontrée** »
- Autre critique, **la notion d'exclu induit la notion d'inclus dans la société. Mais personne ne peut être hors de la société.** « Il s'agit d'un phénomène central et pas périphérique »
- « **Le cœur de la disqualification sociale est formé par les travailleurs pauvres.** » (Paugam)
- Pour Saül Karz parler d'exclusion serait une manière « light » de parler des souffrances sociales sans ranimer les querelles autour des classes sociales : « **la société dans laquelle nous vivons n'est guère la société dans laquelle nous croyons vivre** »
- Alors, cache-misère permettant de faire oublier l'incapacité à régler les problèmes de l'emploi, de la pression libérale, etc. ?
- « Il n'est pas illégitime pour les politiques de parler de cohésion sociale. Ils sont dans leur rôle lorsqu'ils veillent à ce que ces phénomènes de décrochage ne continuent pas à s'aggraver.

Reste à savoir si le fait de créer un ministère du même nom signifie que l'on va déployer de réels efforts ou si c'est juste une façon de passer la pommade en poursuivant des pratiques qui vont dans le sens contraire » (Castel)

Retour Sommaire Général

Quand l'assurance maladie va au-devant des exclus des soins

(ASH- 04/06/04) Réf. : 1084 - juin 04 - 12- ASH



super-intelligente cette initiative, et comme souvent une idée toute simple, qui ressemble beaucoup au travail que vous faites. De quoi donner des idées, proposer des partenariats ???

- « **Ils ont des droits, trouvez-les !** » démarrage de la cellule Detres en 1988 à la CPAM du Calvados. 5 personnes pour une action pilote vers les publics privés de couverture sociale
- Licenciements importants, les gens en fin de droits laissaient tomber et n'étaient même plus dans les fichiers de la CPAM
- Mise à disposition d'un n° vert pour tous les gens susceptibles de côtoyer ces exclus des soins
- L'équipe se déplace pour expliquer ce n°.
- Naissance du réseau avec travailleurs sociaux, médicaux, assocs. etc. : détecter les situations
- En cas d'urgence signalements par tel ou fax, plus rapides que le traditionnel courrier
- De même il faut changer les pratiques car le public est différent : RV individuels et un même professionnel suit les mêmes personnes
- Pour les publics les plus marginalisés, l'équipe sort : assocs, domiciles, cafés, caravanes etc.
- Parfois solutions pas totalement « orthodoxes » : l'un des intérêts du réseau est d'offrir une visions globale des situations. Ainsi on n'engage pas une action qui peut réduire à néant le travail d'un autre.

- Des modules de sensibilisation sont organisés, et des journées-santé en forme de bilan
- **6 000 dossiers traités par an : taux de résolution 99 %**
- Travail facilité par la CMU : allègement des contraintes administratives, accès immédiat aux soins pour des gens qui passaient par les circuits de soins associatifs, ce qui les stigmatisait.
- Il y a encore ceux qui ignorent leurs droits, ceux qui ont honte de demander la CMU
- **Inquiétudes** : davantage de jeunes en errance (rupture familiale, etc.), restrictions apportées à l'AME, disparition de centres médico-sociaux en milieu rural : problème au niveau de la détection de public en voie de paupérisation
- Formations en cours au niveau d'agents CPAM (Caen) pour repérer les risques d'exclusion

[Retour Sommaire Général](#)

Les nouveaux contours du risque éducatif

(ASH Mag -05-06/04) Réf.:1063-juin 04- 12- ASH MG



Quatre pages pour vous rassurer, vous reconnaître dans un raccourci historique, ne pas dramatiser, réfléchir, vous sentir moins seuls ? Franchement c'est intéressant, même si vous connaissez la plupart de ces éléments, c'est un point de situation.

- Une mineure fugue d'un internat et provoque un accident automobile. La famille se retourne contre l'institution dont l'assurance devra dédommager les propriétaires des véhicules. L'éducateur de service, couvert par cette assurance, ne paie rien de sa poche. Classique.
- « **La prise de risque est une constante de l'activité (...)** C'est la nature même des personnes suivies qui induit cette sensibilité au risque » (prof. De droit)

- Vers 1970 F. Deligny : « **C'est à ce sacré virage du risque que tout le monde nous attend(...)** Les enfants, ce qu'ils attendent pour exister, c'est que nous le prenions ». L'éducatif, c'est ouvrir des portes, parier sur les potentialités des individus.
- « **Le risque c'est un déséquilibre essentiel qui fait progresser (...)** Le risque éducatif, c'est **apprendre aux jeunes que, toujours, quelque chose et possible. C'est le choix créatif sur l'avenir** » (Directeur DDASS)
- « Chaque fois que l'on va faire le choix de la confiance, il existe une possibilité pour que cette confiance soit trahie » (PJJ)
- Educateurs en foyer, éducateurs de rue au contact de toxicomanes, éducateurs en CAT qui apprennent à un public handicapé à se rendre seul sur le lieu de travail : même si les règles sont claires, les jeunes sortent seuls et c'est un risque, on court le risque d'être taxés de complicité parce qu'on ne dénonce pas, etc.
- Mettre les jeunes devant un principe de réalité comporte un risque, ne pas accourir au moindre appel, les laisser parfois se débrouiller, cela comporte un risque, nécessaire.
- « **A l'opposé du risque dynamique, il y a le risque passif.** (...) Déraison, incompétence, irresponsabilité. (...) En tant qu'éducateur, il faut prendre des risques, mais il ne faut pas se mettre en danger ». Ni mettre les jeunes en danger.
- **Historiquement le secteur s'est construit en dehors du droit et des réglementations,** poussé par la nécessité de répondre sans cesse à de nouveaux besoins.
- « **Très longtemps les professionnels ont cru qu'ils formaient un monde à part, dans la mesure où ils venaient en aide aux personnes. Cette vision m'a semblé toujours dangereuse** » (prof. De droit)
- Aujourd'hui les choses ont changé : législation complexe, principe de précaution, voire judiciarisation.
- « **Il y a une ambiance de judiciarisation, mais ça peut être aussi un alibi à une certaine**

conformité et à un manque d'imagination professionnelle » (Directeur d'établissement)

- La paradoxe est toujours là : « nous travaillons beaucoup sur la loi avec les jeunes... mais nous sommes actuellement coincés dans un système de réglementation extrême. Trop de droit tue le droit » (cadre dans un foyer)
- Est-on condamnés à choisir entre respect des textes avec certaine impuissance ou intervention de qualité en dehors des clous ?
- Non, répondent des directeurs de structures. L'intérêt des textes c'est de réfléchir mieux aux conditions d'encadrement, de faisabilité etc. « **Le parapluie c'est pour protéger, pas pour rester chez soi** ».
- Connaître les réglementations et les appliquer, faire préciser son domaine et ses responsabilités dans son contrat, faire appel à la réflexion en équipe : ce sont les trois conditions nécessaires.
- C'est à la hiérarchie de « **sécuriser les équipes** »
- **Lieux de paroles, lectures multidisciplinaires.**
- Dans les établissements, la loi de 2002 inquiète, risque de dérive consumériste et de multiplication de contentieux engagés par les usagers : « sélectionner nos publics avec une méfiance accrue à l'encontre des personnes les plus en difficulté » Certains estiment que la loi fait entrer le secteur dans le droit commun « nous sommes des citoyens liés par des contrats ». A suivre.

Pour un débat politique sur la protection de l'enfance

(ASH- 04/06/04) Réf. : 1083 - juin 04 - 12- ASH



Alors, vœux pieux, pourrait-on dire ? Peut-être mais si l'on prend la peine d'aller au bout de ces deux pages, on voit aussi les enjeux profonds, les sonnettes d'alarmes... et des indicateurs

sur le débat « familialiste » que nous avons traité dans les mois précédents.

- MM. Romeo (Dtr enfance et famille 93) et Rosenczveig (Pt Tribunal pour enfants Bobigny)
- Le dispositif actuel, même s'il est souvent critiqué est globalement satisfaisant. Pour qu'il évolue, 4 dimensions sont nécessaires
- **Réaffirmer la mission de service public** : caractère essentiel. Mission développée au nom de la société Le budget cumulé des ASE c'est 4 milliards d'euros (5 fois + que l'UNICEF pour les enfants du monde). Par habilitation, convention ou régie directe mais service public.
- Cela ne signifie donc pas en écarter les assoc.
- **Clarifier les responsabilités entre Etat et Département** :
 1. **A l'Etat** loi, statuts des personnels, diplômes, formation, coordination des informations, impulsion de stratégies
 2. **Aux préfets** veiller au respect de la loi (budgets etc.), et à la mise en œuvre des politiques
- L'Etat doit d coordonner ses propres interventions : « conférences de consensus » pour évaluer les besoins, schémas départementaux avec l'Etat.
- Démarches innovantes pour les objectifs prioritaires. Ex :interlocuteurs sociaux dans les établissements scolaires. Des accords EN / ASE, ne seraient-ils pas plus indiqués que des transferts de compétences ou de personnels ?
- Faciliter l'accès du dispositif : « guichet unique » avec un interlocuteur référent. L'ASE bien placée pour cela.
- **Réactualiser certaines prestations** :
- Le droit premier de tout enfant est de pouvoir vivre dans sa famille : Il serait exact de parler « d'aide sociale à la famille et à l'enfance »
- Le « fait moderne » est que tous les intervenants travaillent en même temps avec tous les membres de la famille et sur l'ensemble des problématiques. Avec « temps forts » et « temps faibles ». Temps de placement de l'enfant et

temps de retour, etc. Conforter chacun dans ses droits, d'où découlent ses devoirs

- Il ne faut pas se défier trop du juge.
- **Recréabiliser ce dispositif** : paramètres d'évaluation trop grossiers. L'observatoire sur l'enfance en danger peut jouer un rôle s'il s'articule bien avec les départements
- Il faudrait une commande claire des politiques aux travailleurs sociaux et aux instances dans le respect de leurs compétences. Par ex. on s'attaque à la délinquance, mais en amont ? Un plan pour les 6/12 ans est indispensable.
- **C'est de la protection des individus que résultera la protection de la société.**
- Attention à ne pas couper des « branches » malades : aux départements les enfants en danger, à l'Etat les enfants délinquants etc.
- **Ce qui compte ce sont les droits de l'enfant, il ne faut pas le réduire à un objet de protection.** Le débat politique s'impose.

[Retour Sommaire Général](#)

Les institutions entre culture d'entreprise et entreprise de culture

(ASH- 28/05/04) Réf. : 1064 - juin 04 - 12- ASH



Si le commentateur avoue une certaine lassitude face à ce débat sans cesse renouvelé, sans doute lui pardonneriez-vous sa franchise. Néanmoins il le traite car c'est toujours l'occasion d'aborder des questions centrales. Lisez attentivement, c'est plus clair qu'il n'y paraît : ne pas trop se lamenter, accepter « l'intrusion » du rationnel, on le répète à longueur d'articles : à ces conditions peut survivre une éthique dont cette page parle très bien, avec une tonalité un peu originale trouvons-nous. Ne pas tout refuser pour continuer d'exister.

- Les lamentations sur l'irruption des méthodes de management confortent l'image que l'on a du secteur social : sclérose, retard... et vont avec les représentations que l'on a du public qu'il prend en charge : déficit, folie, etc.
- Toute entreprise possède des attributs culturels et toute organisation de travail connaît des contraintes et choix de gestion. L'opposition caricaturale entre profit et service renforce la suspicion à l'égard de l'argent et la suspicion d'incapacité de gestion. C'est dangereux.
- Les deux mondes ne sont pas toujours si opposés. La souffrance dans le travail, existe par ex. très forte, dans un secteur médico-social « où les tâches ne sont pas définies »
- **La constitution de normes originales dans ce secteur est en partie liée aux liens consubstantiels entre la structure et sa tâche.** Les usagers contribuent à l'organisation et aux modes de pensée. Difficile mais nécessaire.
- En ce sens les institutions médico-sociales ont **une portée civilisatrice**, avec la nécessité d'une **inventivité institutionnelle.** Se contenter de seules normes réglementaires c'est prendre le risque de les voir se substituer à la tâche première.
- **D'où l'importance du « projet »** (avec la souffrance de l'autre comme matériau de départ), **de la création.** C'est un amarrage inconnu du domaine productif : une différence entre culture d'entreprise et entreprise de culture. Cette dernière transite par les questions de l'être et des échanges psychiques.
- **La transcription rationnelle du travail est nécessaire pour qu'il soit lisible, mais il ne faut pas inverser l'ordre des priorités.**
- **La « frénésie du changement » sans réflexion sur le sens est identique à la résistance absolue au changement : conformisme.**
- De plus ces deux modes s'alimentent l'un l'autre dans une spirale morbide.

Le gouvernement fait le point sur son action en faveur de l'intégration

(ASH- 11/06/04) Réf. : 1101 - juin 04 - 12- ASH



C'est un bilan officiel, qui livre des éléments intéressants.

- **Accueil des migrants** : 33 858 personnes accueillies dans 21 départements. L'objectif est de 60 000 au 01/01/05 avec proposition du CAI.
- **Contrat d'Accueil et d'Intégration** : étendu à 26 départements en 2004. Il est confirmé que le respect de ce contrat sera un élément déterminant dans l'obtention de la carte de résident (intégration républicaine)
- **Accès à la langue française** : « Effort sans précédent et appelé à croître » dans le cadre du CAI. Pour les candidats à la naturalisation, un dispositif de formation (de 250 à 300 h) devrait être mis en place en métropole. Des centres de langue pour les personnes déjà installées en France sont prévus (ouvertures avant fin 04).
- En 2004 le FASILD consacra 55.5 millions à l'ensemble de ce dispositif
- **Promotion des jeunes** issus de l'immigration : Relance du parrainage vers l'emploi (estimation à 14 500, objectif de 25 000 en 2004). 10 centres de préparation aux concours (B ou C) ouverts.
- **Ecole ouverte** : 683 établissements participants contre 509 en 2003.
- **Primo-arrivants** : il est envisagé d'augmenter encore le nombre de classes spécialisées pour leur scolarisation (887 ³/₄ contre 685 il y a 2 ans)

L'augmentation des charges d'action sociale appelle une péréquation des moyens, prévient l'ODAS

(ASH- 18/06/04/04) Réf. : 1116 - mai 04 - 12- ASH



Chiffres utiles à connaître, raisonnement apparemment imparable.

- Dépense d'aide sociale des départements :
- + **14 % en 02**, + **9 % en 03** (surtout APA)
- **L'ASE est le 1° budget départemental** (+ 4%)
- **Le RMI augmente de 10 %** (+ de bénéficiaires)
- L'ODAS table sur une augmentation forte des dépenses en 04 et 05 (RMI, handicapés)
- Inégalités fortes entre départements (0.8 % de RMistes dans la Mayenne contre 4.7 % dans les Bouches-du-Rhône) qui « appellent une très forte vigilance de l'Etat en matière de péréquation des moyens, en particulier si le contexte économique se dégradait »

[Retour Sommaire Général](#)

Cinq millions de personnes en France sont des exclus bancaires

(Le Monde-10/06/04) Réf. : 1091 - juin 04- 12- LM



Le mois dernier nous consacrons notre « coup de cœur » au micro crédit et il revient ce mois-ci, de façon très officielle pour notre pays. Pourquoi cette question-là ne bouge-t-elle pas ? La loi 98 est bonne à connaître.

- La loi (Aubry 98) reconnaît à tout individu le droit de posséder un compte, mais l'exclusion existe et signifie exclusion du crédit
- Ont été instaurés : en 1999 un service bancaire de base (12 000 personnes seulement, sans carte ni chéquier) et en 2003 la procédure de faillite civile, mais le phénomène progresse
- Les banques commerciales sont engagées dans la rentabilité et les gens essuient des refus. La Poste constitue souvent l'unique recours (50% de RMistes clients de la Poste). Elle est tenue d'ouvrir un livret A à tout le monde et est implantée dans les ZUS (1 300 bureaux)

- Michel Rocard : « Afin de soutenir le développement du micro crédit, je suis notamment favorable à un assouplissement des règles d'agrément, par l'Etat, des organismes intervenant dans ce secteur. »

A Bordeaux, une « banque différente » pour Les démunis

- Caisse sociale de développement local : depuis 1998, 300 personnes déjà ont bénéficié de la possibilité de prêts de moins de 7 000 € (5 ans, taux entre 0 et 5 %) pour créer leur emploi
- Ville, Communauté urbaine, Caisse d'Epargne
- Près de 400 emplois créés.
- Accompagnement : « ne jamais rompre le fil »
- « **Il faudrait qu'un gouvernement s'intéresse enfin à la question de l'accès au crédit des plus démunis** ».

Mineurs isolés : M. Delanoë interpelle Le ministre de l'Intérieur

(ASH- 11/06/04) Réf. : 1104 - juin 04 - 12- ASH



Nous le signalons aussi et surtout parce qu'il mentionne une consigne donnée aux travailleurs sociaux, pour ce dossier ô combien complexe.

- le maire réclame « la définition claire d'un statut adapté permettant à ces jeunes de poursuivre une scolarité ou une formation »
- Reprend le souhait formulé par le Préfet d'Ile-de-France : « d'une plate-forme régionale d'accueil, d'évaluation et d'orientation »
- Fin avril la Ville de Paris a adressé une note aux travailleurs sociaux. « **Vous devez systématiquement rappeler l'obligation légale de protection à nos partenaires, notamment associatifs, qui peuvent manifester des réticences face à ces prises en charge** ». Et pour

les majeurs, « en fonction des possibilités d'insertion » continuer à conclure des contrats jeunes majeurs.

- Voir par ailleurs en rubrique « société » les critiques de la LDH et de l'ONU

Des propositions pour prévenir les mutilations sexuelles féminines

(ASH- 28/05/04) Réf. : 1066 - juin 04 - 12- ASH



La commission s'est auto saisie de cette question ; nous ne pouvons que nous en réjouir. Rappel de quelques vérités premières, et bilan satisfaisant. (Cf. « Santé »)

- CNCDH : « la conjugaison de la répression et de la prévention a considérablement réduit la pratique de l'excision en France »
- Une meilleure formation de tous les personnels au contact de ces populations et l'établissement de listes de personnes ressources à la disposition des intervenants (à l'EN, par ex.)
- **La sensibilisation est plus efficace si elle est faite par des personnes de la même origine et si elle s'appuie sur des arguments législatifs et sanitaires plutôt que culturels ou sexuels.**
- Mieux soutenir les assocs. sur le terrain et intégrer leur action dans un large programme, notamment à l'occasion du contrat d'accueil et d'intégration.

Les missions locales entendent défendre « leur caractère partenarial » et refusent leur transfert aux régions

(ASH- 28/05-18/06/04) Réf. : 1080-juin 04 -12- ASH



Vous travaillez avec elles en permanence. Voici où elles en sont et comment elles se positionnent face aux changements à venir... ou pas. Nous ne pouvons qu'y être sensibles.

- Chez J.L. Borloo il semble que l'on s'interroge sur l'opportunité du retrait de l'Etat de ce dispositif alors même que les ML refusent ce désengagement et leur transfert aux régions : l'Etat ne peut pas garder la compétence de l'emploi et se désintéresser de l'outil en charge de l'insertion des jeunes (motion du 11/06)
- Le CNML présente des propositions pour des conventions d'objectifs pluriannuelles avec les collectivités locales
- L'autre dossier pour le dispositif : « mieux articuler nos actions avec les partenaires extérieurs et renforcer nos moyens »

Les diplômés du ministère de la Jeunesse déjà inscrits au répertoire national des certifications professionnelles

(ASH- 18/06/04) Réf. : 1113 - juin 04 - 12- ASH



Sympathique cette précision pour vous qui vous intéressez toujours aux formations qualifiantes, etc.

- Il s'agit des BAPAAAT / BEATEP / BPJEPS / DE-DPAD
- Nous vous rappelons le site de ce répertoire que nous présentions au mois de mai : www.cncp.gouv.fr

Les places de formation initiale des travailleurs sociaux seront financées jusqu'à fin 2004, assure la DGAS

(ASH- 18/06/04) Réf. : 1115 - juin 04 - 12- ASH



c'est un air du temps de la décentralisation, lisez jusqu'au bout.

- La perspective du transfert de financement aux régions au 01/01/05 inquiète.
- Sont prévues 1 450 places supplémentaires à la rentrée 2004 (AS et ES)
- DGAS : il n'est pas prévu de réduire ce nombre et les crédits ont été inscrits dans la loi de finances de 09 à 12 /04.
- Pour 2005 des demandes « argumentées » ont été présentées dans le cadre du projet de loi de finances en vue de garantir aux régions une compensation financière intégrant l'effet report sur 2005 des 1450 places.

[Retour Sommaire Général](#)

Législation

Le volet « formation professionnelle » de la loi Fillon (suite et fin)

(ASH- 28/05/04) Réf. : 1058 - juin 04 - 13- ASH



La suite de cette « loi pour vous ». A noter la réforme de l'apprentissage aussi.

- Loi n° 2004-391 du 04/05/2004, JO du 05/05/04
- **Une formation en alternance remaniée**
- Des contrats de qualification d'adaptation et d'orientation...
- ...au contrat de professionnalisation
- **La négociation de branche sur la formation**
- La période de la négociation
- Le contenu de la négociation
- **Le financement de la formation continue**
- Les entreprises employant 10 salariés et plus
- Les entreprises employant moins de 10 salariés
- Les employeurs d'assistantes maternelles
- **Lancement de la réforme de l'apprentissage**
- L'entrée en apprentissage
- La durée du travail

La loi Perben II (suite et fin)

Les dispositions concernant les détenus et l'aménagement de leurs peines

(ASH- 11/06/04/04) Réf. : 1095 - mai 04 - 13- ASH



Voici les chapitres annoncés en mai.

- Loi n°2004-204 du 09/03/04, J.O. du 10/03/04
- **Les mesures alternatives à l'incarcération**
- Les peines de jours-amende

- Le travail d'intérêt général
- Le sursis avec mise à l'épreuve
- Le sursis assorti de l'obligation d'accomplir un travail d'intérêt général
- L'ajournement de peine avec mise à l'épreuve
- Le placement en semi-liberté et à l'extérieur
- Le placement en semi-liberté et à l'extérieur
- Le placement sous surveillance électronique

Revalorisation aides au logement

(ASH- 04&11&18/06/04) Réf. :1096 -juin 04- 13-ASH



A noter que l'effet est rétroactif au 01/07/2003. Ces indications concernent tous les types d'aides, y compris l'accession à la propriété et aux logements-foyers.

- **Les bénéficiaires de l'APL**
- Les conditions d'attribution
- Le barème unique
- Le versement des aides
- **Bénéficiaires ALF et ALS**
- Conditions d'attribution
- Modalités de calcul de l'allocation

La réforme de l'assurance maladie

(ASH- 18/06/04) Réf. : 1110 - juin 04 - 13- ASH



Peut être utile à consulter.

- Nous ne sommes pas là exactement dans la législation mais dans les « principales dispositions du projet de loi » tel qu'il doit être débattu à partir du 29 juin

[Retour Sommaire Général](#)

emploi

Les nouveaux arrêtés d'agrément de la convention d'assurance chômage sont publiés au « Journal officiel »

(ASH- 04&1106/04) Réf. : 1087 - juin 04 - 21- ASH



Voilà, c'est clair, net, et terminé... sauf pour les modalités de réajustement des indemnités comme vous le verrez.

- Arrêté du 28/05/04, J.O. du 29/05/04
- Dénouement du feuilleton. Publication de 3 arrêtés agréant à nouveau la convention Unedic
- Ont été supprimés les dispositions sur la réduction des durées d'indemnisation pour les chômeurs entrés dans le dispositif avant le 01/01/03 et l'accord d'application relatif à l'aide à la mobilité géographique (compétence ANPE)
- Projet de loi adopté par le Sénat le 08/06 pour que l'Unedic récupère les sommes versées au titre de prestations de solidarité. Ainsi les Assedic pourraient effectuer une compensation entre le reliquat d'allocation chômage dû aux assurés et les sommes perçues au titre des allocations de solidarité et désormais sans objet.

Les jeunes restent les plus touchés par l'augmentation du chômage

(Le Monde-29/05/04) Réf. : 1068 - juin 04- 21- LM
(ASH- 04/06/04) Réf. : 1068 - juin 04 - 21- ASH



Comme chaque mois, un état des lieux, toujours le même en ce qui concerne le public jeune, à lire attentivement.

- Chômage : + 0.3 % et quasi-stabilité de l'emploi à + 0.1 % au premier trimestre 2004
- En avril, 2 430 700 demandeurs d'emploi pour un taux de chômage stable à 9.8 % (BIT) (8 200 chômeurs de plus que le mois d'avant)
- Sur un mois 0.5 % d'augmentation du chômage chez les moins de 25 ans (+ 5.3 % sur un an) et ils restent toujours moins longtemps au chômage que toutes les autres catégories
- Inscriptions ANPE : + 3.5 %, les sorties de l'ANPE reculent de 2 % et les reprises d'emploi déclarées progressent de 7.5 %
- Néanmoins à noter que dans sa dernière enquête l'Unedic fait état d'un « net recul » des intentions d'embauche pour 04.

Le « changement de cap » de la politique de l'emploi n'a pas enrayer la montée du chômage

(ASH- 18/06/04) Réf. : 1114 - juin 04 - 21- ASH



Pour être technique, cela ne laisse pas d'être clair... A lire.

- Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) « **Les mesures de politique de l'emploi annoncées depuis 2001 visent principalement à promouvoir l'emploi stable à long terme et, à court terme continuent à dégrader la situation** »
- En 2003, 13 000 emplois aidés créés dans le secteur marchand, mais 70 000 « détruits » dans le secteur non marchand et ce nombre va augmenter, non compensé par les créations dans le secteur marchand.
- « **L'emploi aidé non marchand est une mesure qui agit rapidement** ». Mais « favoriser l'emploi des jeunes dans le secteur marchand (contrat jeune en entreprise) est d'une moindre efficacité à court terme pour un même budget ».

- « Comme le budget destiné aux publics prioritaires a été réduit dans le même temps de 11.5 %, **le changement de cap a eu pour impact, (...) d'augmenter le chômage, en particulier celui des jeunes** »
- **Prime pour l'emploi** : « faible impact en situation de sous-emploi »

[Retour Sommaire Général](#)

7 assocs. et 1 syndicat réclament la revalorisation des contrats d'insertion

(ASH- 28/05/04) Réf. : 1075 - juin 04 - 21- ASH



Comme souvent ces derniers temps, deux secteurs se rejoignent et l'idée de remettre tout à plat, « diagnostic », « états généraux » revient.

- « **Il faut rompre le cloisonnement entre les organisations de défense de salariés et celles qui représentent les exclus du système** » : FNARS, CNEI, Coorace, Régies de Quartier, SNC, Chantiers-école, Emmaüs, CFDT
- Signature d'une plate-forme de propositions « pour l'insertion par l'emploi et l'accès aux droits » envoyée à M. Borloo. Appel ouvert.
- Accès aux droits fondamentaux et protection sociale pour tous, développement d'une offre d'insertion permettant des passerelles vers l'emploi durable, mobilisation de tous les acteurs pour la cohésion sociale
- Mais surtout **sortir l'insertion par l'économique de l'ornière** : « elle est victime d'une réduction de crédits depuis plusieurs années » (FNARS) (cf. rapport par l'IGAS)
- « On peut facilement doubler le nombre de contrats d'insertion ». En titrer meilleur partie, synergie en terme de formation et/ou de reclassement pour qu'ils « ne concurrencent le secteur marchand et ne soient pas un moyen d'abaisser le coût du travail » (Emmaüs)

- **Demande « la révisions du RMA »**
- Inquiétude devant des gels budgétaires alors que créer des postes d'insertion ne coûte rien à l'Etat « la TVA générée par les entreprises d'insertion correspondant aux lignes budgétaires »
- Demandent une cohérence des dispositifs : le contrat unique d'insertion au moment où M. Borloo semble plutôt opter pour un contrat avec engagement de formation ou activité.
- Le gouvernement parle d'en finir avec la « logique d'assistance » : « **avant d'activer les chômeurs, il faut activer les créateurs d'emplois** » ; souhait d'un « diagnostic partagé sur les conditions du plein emploi (...) haut niveau de redistribution sociale, incompatible avec des baisses prélèvements obligatoires »
- La CFDT demande « **des états généraux pour l'emploi et la protection sociale** », avec tous les acteurs concernés

Equipes emploi insertion : un essai à transformer

(ASH- 28/05/04) Réf. : 1069 - juin 04 - 21- ASH



Et vous, les travailleurs sociaux, êtes-vous en contact avec ces EEI ?

- Etude de la DIV et de l'ANPE sur ce dispositif qui existe depuis 2,5 ans : bilan positif
- 65 EEI pour rapprocher de l'emploi les publics qui en sont les plus éloignés dans les quartiers en difficulté : faciliter l'accès l'information et déclencher un 1° niveau de service
- **80 % des EEI ont des contacts réguliers avec les travailleurs sociaux et 30 % des 38 000 personnes suivies n'étaient pas à l'ANPE**
- La préconisation de l'étude est d'unifier les pratiques en renforçant un pilotage national
- Demande une pérennisation (financements nouveaux) de cet « **exemple satisfaisant de**

mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires »

Des mesures pour favoriser la place des femmes sur le marché de l'emploi

(ASH- 04/06/04) Réf. : 1088 - juin 04 - 21- ASH



C'est sympathique, à lire dans le détail... et surtout à suivre.

- « Stratégie pour renforcer la mobilisation pour l'emploi des femmes » présentée par Mme Ameline le 02/06 en conseil des ministres
- **Formation** : prendre en charge les frais supplémentaires de garde d'enfant liés à une formation. Maintenir les droits au titre du DIF pendant le congé parental : incitation à une période de professionnalisation au retour
- **Valoriser les compétences et savoir-faire** des femmes qui ont exercé des responsabilités familiales et veulent intégrer le marché du travail : concevoir un « module d'ingénierie familiale » à intégrer dans des titres professionnels
- **Entreprises** : moins de 50 employés, aide financière pour remplacement des congés maternités (comme pour les départs en formation) ; formaliser légalement l'entretien professionnel pour les salariés revenant de maternité ou de congé parental (promotion et évolutions de rémunération pour ces salariés devraient figurer dans la loi sur l'emploi)

Les associations obtiennent un amélioration du RMA

(ASH- 11/06/04) Réf. : 1107 - juin 04 - 21- ASH



Un petit « pot-pourri » d'informations, comme un air du temps. A suivre , toujours à suivre...

- Signataires de la plate-forme « pour l'insertion par l'emploi et l'accès aux droits » reçus par M. Borloo le 08/06 : peu de précisions
- Annonce que le gouvernement dégagerait cette année 85 millions pour prendre en charge la protection sociale, pour la partie de la rémunération correspondant au montant du RMI versée aux employeurs, (pour les 50 000 bénéficiaires attendus du RMA).
- Pour le contrat unique d'insertion, il sera dans le plan de cohésion sociale mais flou pour l'instant
- Pas de réponse à la demande de rallonge de 80000 CES pour finir l'année
- Autre rencontre le 09/06.
- Sondage CSA : 74 % des Français estiment que l'Etat n'est pas suffisamment mobilisé contre l'exclusion
- La FNARS demande que les financements associatifs s'inscrivent « dans un cadre pluriannuel et objectif »

AC ! réclame l'annulation de la réforme de l'ASS

(ASH- 04/06/04) Réf. : 1088 - juin 04 - 21- ASH



Un piquêre de rappel

- Le 30/12/03 l'ASS était réformée par décret
- Qu'en est-il de la « suspension » de ce décret promise le 01/04/04 par le chef de l'Etat ?
- L'abaissement du plafond de ressources, à ce jour est maintenu et concerne 420 000 personnes.

[Retour Sommaire Général](#)

Logement

Assises du logement : le 1^{er} juillet en ligne de mire

(ASH- 04/06/04) Réf. : 1086 - juin 04 - 22- ASH



Le ton est donné et nous le traitons, comme une piquêre de rappel, car depuis des mois les demandes sont les mêmes devant une même situation. A suivre.

- 4 thèmes débattus au Palais des Congrès
- **Logement locatif privé** : fonctionnement et rôle social
- **Droit au logement** : droit effectif et accompagnement des parcours
- **Accession à la propriété** : la faciliter, simplifier le droit de l'urbanisme
- **Logement social** : réponse en urgence aux besoins, évolution du parc
- A l'initiative d'assoc. de consommateurs une quinzaine d'assoc lancent un appel pour un « réel droit au logement pour tous »
- Ambitions affichées (120 000 logements sociaux par an) et réalité des moyens ? Décalage
- Le moratoire sur les expulsions dans les HLM ne prévoit aucune prise en charge financière de l'Etat. Et la hausse des loyers ?
- Demande la réquisition des logements vacants et la relance de l'accession sociale à la propriété
- Que les aides personnelles portent sur l'intégralité des dépenses, soient versées dès l'entrée dans le logement, maintenues en cas de non-paiement et révisées chaque année
- **Insistent sur le rôle de garant de l'Etat**
- Demande l'ouverture d'une large concertation pour « un droit au logement opposable », préparant une loi-cadre
- Soulignent incohérences entre discours et pratiques : restrictions ALT, projet de déléguer

aux communes le contingent préfectoral de logements sociaux, par ex.

- Demandent une « décentralisation qui parte des besoins [avec] des instances de contrôle démocratiques » locales

gouvernement et de la Caisse des dépôts et consignations.

- M. Borloo précise que les deux mesures entreront en vigueur « **dès le 01/07/2004** » avant le vote de la « loi de cohésion sociale »

M. Borloo parachève le « plan Marshall » des banlieues qu'il a élaboré au ministère de la ville

(Le Monde-09/06/04) Réf. : 1092 - juin 04- 22- LM



Nous avons parlé de tout cela en détail en son temps. A suivre...

- Le 07/06 ont été installés l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) et le « comité de vigilance républicaine » chargé de vérifier la bonne exécution du « Plan »
- Rénovation en profondeur de 163 quartiers jugés en « complète déshérence » et 500 autres dans une situation presque aussi difficile.
- En 2003 M. Borloo souhaitait que « dans 5 ans, il n'y ait plus besoin de ministère de la ville »

[Retour Sommaire Général](#)

Le gouvernement annonce deux nouvelles mesures pour l'habitat social

(ASH- 18/06/04) Réf. : 1107 - juin 04 - 21- ASH



A suivre, sur le fond... et sur le terrain.

- 10 000 logements sociaux de plus construits en 2004 : Faire passer le nombre de prêts locatifs sociaux (PLS) de 12 000 à 22 000 en 2004
- 100 000 logements supplémentaires réhabilités sur cinq ans. 2 milliards venant du

Les patchs et les gommes antitabac pourraient être bientôt gratuits pour les plus démunis

(Le Monde-29/05/04) Réf. : 1065 - juin 04- 23- LM



Bon, autant les résultats que les annonces sont sympathiques. A suivre.

- En 2003 il y a 1.8 million de fumeurs en moins par rapport à 1999 et 71 % des fumeurs réguliers disent vouloir arrêter.
- Le nombre d'appels à Tabac info service a presque doublé en un an et les consultations de tabacologie ne désemplassent pas.
- **Mais les chômeurs et personnes « en grande difficulté sociale » fument près de deux fois plus que la population générale**
- Gratuité des kits antitabac pour les bénéficiaires de la CMU en Alsace, Basse-Normandie et Languedoc-Roussillon au 01/01/05
- Généralisation selon les résultats et extension à tous les Centres d'Examen de Santé (CES) de l'assurance maladie et aux prisons.
- Le ministre de la santé a promis l'affectation de 3 millions d'euros en 2004 -2005 pour ces dispositifs, des campagnes publicitaires, etc.
- A noter que si les ventes de cigarettes ont diminué de 13.5 % en 03 par rapport à 02, le nombre des 15/24 ans consommant du tabac à rouler a presque doublé entre 99 et 03 (47% contre 24.3%). Les messages sanitaires vont figurer sur les emballages de papier à rouler.

Tabagisme féminin : une « catastrophe sanitaire annoncée », selon les épidémiologistes



Voici un article qui s'enchaîne très bien au précédent, quoique de manière plus alarmante. Avec un gros travail à faire du côté du public suivi par les travailleurs sociaux ? Il semblerait bien. Ces femmes qui ont commencé, qui commencent aussi à arrêter, et ce danger qui rôde. A le mérite de la clarté...

- Depuis la fin des années 60 la proportion des fumeurs réguliers (plus de 10 par jour) a baissé de 45 % alors que celle des fumeuses passait de 10 à 26 %
- **Entre 18 et 24 ans les filles fument presque autant que les garçons (30% contre 35%)**
- Aujourd'hui parmi les 66 000 morts imputables au tabac 7 000 sont des femmes mais cela risque d'évoluer défavorablement pour elles
- Il faut 30 ans entre le moment où l'on commence et la détection des conséquences : les femmes se sont mises à fumer plus tard que les hommes. « L'épidémie liée au tabagisme chez les femmes françaises n'en est qu'à ses débuts »
- Chez les hommes la mortalité par cancer du poumon commence à stabiliser mais les spécialistes sont inquiets pour les femmes aux alentours de 2025.
- Les femmes, toujours du fait de ce décalage dans le temps, n'ont pas bien intégré ce désastre
- La publicité a toujours associé la cigarette à une femme séductrice et mince : « **la peur de la prise de poids représente un frein majeur à l'arrêt du tabagisme, davantage chez les femmes que chez les hommes** »
- Mais les dernières campagnes de prévention ont eu un gros impact chez les femmes et les jeunes (baisse de la prévalence de 18 % dans ces deux catégories contre 7 % chez les hommes)

- Alors il faut continuer dans ce sens, sachant que plus tôt on arrête moins le risque de cancer du poumon est grand

[Retour Sommaire Général](#)

La montée des congés-maladie illustre des relations sociales durcies

(Le Monde-08/06/04) Réf. : 1082 – juin 04- 23- LM



Au moment de la réforme de l'assurance maladie, ce miroir nous a semblé intéressant. Pour les salariés que vous êtes ... et les « générateurs » d'insertion professionnelle également...

- Etude IGAS et IGF (Inspection générale des finances), en octobre 2003
- Entre 97 et 2002 les dépenses d'indemnités journalières pour les salariés du privé ont augmenté de 46 %, (+ 8 / 10 % par an)
- « 4.5 % des assurés ont eu un total d'IJ supérieur à un an et ont consommé 43 % des dépenses »
- Parallèlement le dépenses pour AT et maladies professionnelles augmentent de 60 %
- Alors renforcer les contrôles pour réaliser 20 % d'économie (1 milliard d'euros par an), comme l'envisage le ministre de la santé ? Suffisant ?
- Pour la CNAM la fraude touche 6 % des indemnités versées mais elle n'a les moyens de contrôler que 0.5 % des absences de courte durée. Pour les sociétés de contrôle privées (contrôle entreprises) l'estimation est la même
- **L'étude relève une augmentation sensible des pathologies psychiatriques** (plus de la moitié des longues maladies chez les femmes) : stress, harcèlement, intensification des charges
- L'hypothèse des 35 h est évoquée (flexibilité accrue des tâches) mais aux Pays-bas ou aux USA le constat est le même et préoccupe...
- Du côté des médecins du travail on s'alarme de la propension des entreprises « à transférer sur la

collectivité leurs difficultés » à faire travailler leurs salariés les plus âgés, les incitant parfois à « s'installer dans des congés de longue durée »

- A noter que du côté de grandes entreprises, on dit n'avoir rien constaté (EDF, Citroën, etc.). ??

Assurance-maladie : la mission parlementaire très partagée sur le projet de réforme du gouvernement

(ASH- 04/06/04) Réf. : 1089 – juin 04 – 23- ASH



Ne vous attendez pas à quelque chose de très tranché. Mais ce court article a l'intérêt de rappeler les points essentiels du projet de réforme et, bien que feutrées, les conclusions sont intéressantes, entre les lignes...

- Conclusions présentées le 26/05 par M. Debré
- Le schéma de **nouvelle gouvernance** emporte l'unanimité, et la mission précise que l'Etat doit fixer les grandes orientations
- Elle approuve **l'organisation du système de soins** : dossier médical partagé, régulation de l'implantation des médecins, contrôle des arrêts maladie renforcé, sanctions pour fraude à la carte Vitale etc.
- Sur **les nouvelles recettes**, « des divergences se sont exprimées » : Oui à la contribution de l'Etat (1 milliard d'euros issu des droits sur le tabac) et à la généralisation des génériques
- Mais la mission est préoccupée par la hausse de la CSG pour les retraités imposables (pouvoir d'achat ?) et elle estime que « faire contribuer davantage le patient au financement de sa propre consommation de soins et de biens médicaux pourrait prendre plusieurs voies ».

Assurance-maladie : M. Douste-Blazy revoit son projet de réforme

(ASH- 11/06/04) Réf. : 1093 - juin 04 - 23- ASH



Bon, là vraiment c'est à suivre, mais c'est là lire en attendant, et les avis donnés en fin d'article étaient bien la réflexion.

- Modifications avant le conseil du 16/06
- Femmes enceintes et patients atteints de pathologies lourdes et/ou longues seraient exonérés de la contribution de 1 €
- Au-delà du relèvement de ressources pour la CMU complémentaire, serait institué un « dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire » pour des revenus allant jusqu'à 15 % au-dessus du plafond
- Rassurant pour les pénalités envers le patient pour arrêt-maladie abusif et pour la question du « médecin traitant »
- La CNAM, elle, approuve le schéma de gouvernance mais juge les mesures financières « insuffisantes », pesant trop exclusivement sur les patients et pas assez sur les professionnels de santé. Déploie le manque de transparence entre l'Etat et l'assurance maladie. (Voir mission parlementaire, art. ci-dessus)
- Le syndicat des Médecins de **PMI** : le dossier médical informatisé partagé nécessite « de sérieuses garanties pour que le droit des citoyens au respect de leur vie privée et au secret médical ne soit pas remis en cause au nom de la continuité des soins », laquelle demande en outre « le développement d'une réelle politique de prévention et d'éducation à la santé »

Le gouvernement va relever le plafond de ressources de la CMU complémentaire

(ASH- 28/05/04) Réf. : 1067 - juin 04 - 23- ASH



A suivre.

- Annonce du Premier Ministre le 26/05 : « Nous allons permettre à 300 000 enfants supplémentaires et à leurs familles de pouvoir bénéficier d'un accès gratuit aux soins »
- Le plafond de ressources mensuel est de 566.5 € (métropole) pour une personne seule, avec des majorations pour les autres personnes du foyer
- Les nouveaux barèmes ne sont pas connus mais on parle de 200 millions d'euros.

[Retour Sommaire Général](#)

Inquiétudes sur l'IVG

(ASH- 11/06/04) Réf. : 1093 - juin 04 - 23- ASH
(Le Monde-09/06/04) Réf. : 1093 - juin 04- 23- LM



voilà, c'est clair et c'est à suivre.

- Le Planning Familial (MFPF) doit lancer une campagne d'interpellation des pouvoirs publics
- « **Accumulation insupportable de difficultés d'accès à l'IVG** »
- La loi du 04/07/01 n'est toujours pas appliquée (pas de décrets d'application) : elle prévoyait l'IVG jusqu'à 12 semaines de grossesse et l'IVG médicamenteuse en ville
- En outre la tarification hospitalière n'a pas été révisée depuis 1991 : de nombreux établissements limitent leurs actes

Excision : l'Académie de médecine demande le remboursement de l'intervention de réparation

(Le Monde-12/06/04) Réf. : 1097 - juin 04- 23- LM



Cet article est à lire. Ce n'est peut-être pas la source que l'on aurait attendue pour cette dénonciation et ces propositions. C'est bien, ... si l'on ose dire.

- Colloque (10/06) sur les mutilations sexuelles féminines (MSF). L'Académie livre un « projet de recommandations » pour les « éradiquer »
- **30 000 à 35 000 jeunes filles et femmes mutilées ou menacées de l'être en Belgique** (Origines majoritaires : Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire et Mauritanie)
- L'Académie demande que le phénomène soit évalué, que cette réalité soit intégrée dans les études médicales, qu'une information soit faite auprès des personnels santé, action sociale et EN (signalements) et des parents et/ou primo-arrivants sur les risques sanitaires et pénaux
- Elle se prononce pour le remboursement d'une opération de réparation du clitoris qui jusqu'à maintenant relevait de la chirurgie esthétique
- Les assoc. réclament une campagne d'info
- Dans le 93 une expérience menée en PMI a montré que « la prévention paie » ; mais tout un public beaucoup plus âgé est menacé également.

Réforme de l'AME : les associations dénoncent un drame sanitaire

(ASH- 11/06/04) Réf. : 1103 - juin 04 - 23- ASH
(Le Monde-23/06/04) Réf. : 1103 - juin 04- 23- LM



Personne ne désarme, alors ça continue et nous continuons de rapporter, avec toujours des informations nouvelles et intéressantes sur le détail de la genèse de cette réforme.

- Fin décembre 2003 : 170 000 bénéficiaires contre 75 000 fin 2000. Facture qui s'alourdit, d'où la réforme :
- Suppression de la prise en charge immédiate (sauf pronostic vital et uniquement à l'hôpital) et exigence d'une justification de présence continue durant les 3 derniers mois.
- Mais la réforme de 1999 visait à élargir le nombre de bénéficiaires pour éviter des pathologies lourdes en urgence de personnes non prises en charge. La montée en charge était donc normale... De plus certaines factures relèvent « de régularisations d'exercices antérieurs »...
- SAMU social, Comede, Médecins du Monde et MSF, auxquels se joint M. PELLOUX, dénoncent à nouveau la réforme : Retards des soins, aggravation des pathologies, donc budget plus lourd ...
- « Il y a quelques mois nous avons pu lutter contre une épidémie de tuberculose parmi des ressortissants du mal, grâce à l'AME. »... (De plus l'AME = 153 000 bénéficiaires.) – « On est en train de créer un ghetto de sans-papiers malades » (Dc Pelloux)
- Ils demandent le retour à l'AME de 1999 : pour l'instant pas reçus par le gouvernement, même si le ministre de la santé indique (17/06) qu'il prendra « une circulaire sur l'urgence ». Propos non confirmé par la suite.

Les hospitalisations psychiatriques sans consentement ont explosé en 10 ans

(ASH- 18/06/04) Réf. : 1117 - juin 04 - 23- ASH



Curieux. En tout cas nous ont surpris à la fois le phénomène et le peu d'explications qui l'accompagnent. A suivre ? Nous aimerions bien, en terme d'analyse. Ce pourrait être instructif

- Augmentation de 86 % entre 1999 et 2001

- Cette procédure représente 13.1 % des hospitalisations en psychiatrie (plus souvent à la demande d'un tiers que d'office)
- Ces données concernent les décisions, pas les patients (il y a des réadmissions)
- Recours plus fréquent aux soins psychiatriques, davantage de malades « désocialisés ou isolés » qu'auparavant, implication de plus en plus marquée des services d'accueil des urgences, davantage d'hospitalisation psy en cas de crise.
- Pour tout dire on manque d'explication.
- Une analyse est demandée aux commissions départementales et une recommandation de bonnes pratiques est en cours d'élaboration.

[Retour Sommaire Général](#)

François Fillon : « l'autorité doit être au cœur de l'école »

(Le Monde-27/05/04) Réf. : 1059 - juin 04- 24- LM



Première partie d'un volet sur l'école et un projet susceptible de toucher votre public. Il y a tant et tant de remaniements, et si souvent, nous le savons bien, mais tâchons de nous tenir au courant...

- Loi d'orientation sur l'école, printemps 2005 au Parlement : socle commun de connaissances, diversification des parcours, autorité
- « L'autorité doit être au cœur de l'école républicaine (...) il n'y a pas d'égalité entre l'adulte et l'élève. L'autorité du maître conditionne la réussite de l'élève »
- Il faut développer la maternelle, notamment dans les ZEP et donner un cadre commun en collège mais non **pas un collège uniforme**.

Le projet de « nouvelle troisième »

- Pour la rentrée 2005 dans les collèges qui seront prêts : « acquisition d'une culture commune » et possibilité d'enseignements au choix
- Visé à simplifier le système actuel et répondre à « la diversité des élèves »
- Choix entre une 2^e langue vivante et 3 heures de « découverte professionnelle »
- Choix entre un enseignement facultatif et 3 heures de « découverte professionnelle »
- Si l'on choisit les 6 heures de « découverte professionnelle », on s'inscrit « dans une perspective plus particulièrement liée à la voie professionnelle »

Le SNES, seul soutien au projet de « nouvelle troisième »

(Le Monde-27 & 31 /05/04) Réf :1059-juin 04-24-LM

- Le SNES : « Nous sommes favorables à ce dispositif qui permet de garder le collège pour tous tout en diversifiant les parcours (...) mais il faut qu'il reste marginal et s'adresse en priorité aux 60000 jeunes qui quittent aujourd'hui le collège sans aucune qualification » De toute façon le syndicat fait remarquer que « 7 % des élèves de 3° sont aujourd'hui dans des classes spécifiques »
- L'UNSA dénonce des propositions « qui reconstituent un collège de l'échec »
- Pour le SGEN-CFDT « l'option de six heures constitue bel et bien une voie à part »
- A noter qu'une majorité d'enseignants pensent qu'il faut « abandonner » le collège unique.

[Retour Sommaire Général](#)

Le redoublement accroît le risque d'échec scolaire

(Le Monde-28/05/04) Réf. : 1060 - juin 04- 24- LM



Une belle page sur un sujet qui divise. Et qui pourrait diviser moins, à en juger par l'unanimité des conclusions des chercheurs. A noter la comparaison européennes et les conditions de la réussite quand on ne redouble pas. Ce sont deux systèmes qui s'affrontent ». Intéressant.

- En 1983 le service statistiques de l'EN concluait qu'à niveau faible égal au CP, les enfants admis dans la classe supérieure progressaient beaucoup plus rapidement que les redoublants
- Aujourd'hui le ministre de l'éducation déclare : « aucune étude ne démontre que passer

automatiquement dans la classe supérieure soit un gage de réussite » et Luc Ferry avait évoqué l'hypothèse d'un « redoublement très précoce » (CP / CE1) pour lutter contre l'illettrisme.

- Une étude de l'EN (fin 2003) démontre que plus le redoublement intervient tôt plus il est associé à une faible réussite scolaire. « **Semble fragiliser la confiance en soi de l'élève (...)** **Qui plus est l'image des élèves redoublants auprès des enseignants apparaît moins favorable, ce qui influe sur leur orientation** ».
- Les élèves de 3° en retard, à notes égales, sont massivement orientés vers des filières pro.
- Ce décalage ne s'explique pas seulement par l'origine sociale des redoublants, issus davantage de milieux moins favorisés. « Il y a bien un effet lié au redoublement »
- Le redoublement n'apparaît vraiment efficace qu'au lycée.
- Depuis 15 ans pratique en baisse (volontés + circulaires) au primaire et au collège
- Les enseignants sont majoritairement hostiles au passage automatique.

En Europe, les succès du passage automatique

- En Belgique 36.7 % des élèves de 14 affichent un retard : c'est le record
- Même si la tendance générale est à la baisse, subsistent deux groupes en Europe.
- Le redoublement se pratique ou bien il est interdit (Belgique, UK, Danemark, Suède, Finlande, Norvège, Islande).
- Les études récentes sur les performances respectives des élèves de ces différents pays confirment l'inefficacité du redoublement. Plus un élève de 14 ans est en retard, plus il est mauvais à l'écrit. De plus cette pratique accroît les inégalités sociales.
- Dans les pays où l'on ne redouble pas on pratique donc la « promotion automatique ». **Cela correspond à un âge plus tardif dans la différenciation des études et l'orientation**

(15/16 ans). En Finlande par ex. et c'est le pays où les résultats à âge égal sont les meilleurs.

Les parents d'élèves toujours à la recherche d'une place à l'école

(Le Monde-31/05/04) Réf. : 1061 - juin 04- 24- LM



Vous qui êtes parent et/ou qui travaillez sur des médiations famille/école, lisez cet article et l'entretien de la fin : où l'on confirme que vous êtes dans la bonne voie... et que ces problèmes se posent ailleurs dans les mêmes termes.

- Les fédérations de parents d'élèves « **empiètent** » sur le terrain pédagogique, se préoccupant des programmes, de l'évaluation, etc. et **elles sont unanimes : l'institution scolaire n'a pas su leur faire une place.**
- Les parents s'y sentent indésirables. Les enseignants veulent que les parents s'impliquent mais se sentent vite agressés quand c'est le cas.
- **Alors que dire des parents analphabètes ? Ils n'osent même pas aller à l'école.**
- En 1989 la loi d'orientation avait renforcé les droits des parents, « membres de la communauté éducative ». Mais aucun texte n'institue de relations régulières entre parents et enseignants et un seul IUFM forme les futurs enseignants aux relations avec les parents (Créteil).
- A noter que MM. Ferry et. Fillon, en parlant de rétablir le pouvoir des enseignants en matière de redoublement, ne vont pas dans le sens des fédérations.

Entretien avec M. Pourtois, professeur de sciences de l'éducation en Belgique

- *Comment apprenez-vous aux parents à jouer leur rôle ?* Rôle déterminant. **Quand la famille**

- va mal, tout va mal : il faut la prendre en compte pour résoudre les problèmes de l'école**
- Nous apprenons à certains parents à écrire, à stimuler l'enfant, nous insistons sur les questions de règles, de discipline
 - Nous apprenons aux enseignants à communiquer avec les parents : **ils y sont mal préparés**
 - « **Les parents ne sont pas désintéressés, ils sont découragés** ».
 - Les écoles manquent de psychologues, de pédagogues, etc. Investir dans l'école peut rapporter. Aux USA on estime qu'1 dollar investi dans l'école peut rapporter jusqu'à 6 dollars (chômage, délinquance, santé, etc.). **L'éducation peut être une notion économique : c'est là-dessus qu'il faut convaincre les pouvoirs publics.**

[Retour Sommaire Général](#)

Les signalements de violence scolaires connaissent une nette augmentation

(Le Monde-05/06/04) Réf. : 1072 - juin 04- 24- LM
(ASH- 11/06/04) Réf. : 1072 - juin 04 - 24- ASH



Aurait-il fallu relier sécurité et personnels encadrants ? Les résultats sont là et ne donnent pas envie de rire. A vous de juger, et de suivre.

- Le ministère est censé donner ces chiffres tous les 2 mois et ne l'avait pas fait depuis 1 an
- 78 % des établissements alimentent le logiciel Signa pour consigner les violences et les chiffres avaient reculé de 10 % en 02/03 (contre 1/2)
- **Mais depuis septembre l'accroissement est de 5%**, « situation préoccupante » (M. Fillon).
- La hausse la plus forte s'enregistre dans les lycées professionnels
- La concentration reste vraie : 10 % des établissements signalant le plus d'incidents concentrent 35 % de leur totalité

- Mais davantage d'établissements en signalent
- **Violences physiques sans armes : + 15 %** et 28% de l'ensemble des signalements
- Violences physiques à caractère sexuel : + 20 %, mais elles ne représentent que 2% des signalements (même proportion que le racket ou le trafic de stupéfiants)
- Pour les syndicats c'est le résultat de la suppression des 10 000 postes d'aides éducateurs
- M. Fillon déclare « travailler au renforcement des moyens de surveillance dans le budget 2005 (...) il ne faut pas se satisfaire uniquement d'une revendication en nombre de personnels encadrants ». Négociation avec Bercy en cours.

De nouvelles propositions pour éradiquer les violences scolaires

(ASH- 18/06/04) Réf. : 1123 - juin 04 - 24- ASH



Nous l'avons lu, lisez-le. Cela n'apporte rien de fondamental, certes, et ce débat sur l'école oscille comme un bateau, entre des questions de fond et des propositions de forme. Mais celui-ci est carré dans sa manière de voir les choses. La fin surtout.

- Rapport du maire de Neuilly remis à M. Fillon
- « **Sanction immédiate et proportionnée** » ; « la fouille peut être efficace si elle survient en réponse à un acte grave de violence et peu de temps après les faits »
- « **Solution de l'éloignement** » peut être efficace. A ce titre classe et ateliers-relais « excellent échelon intermédiaire »
- « **La question des internats est prioritaire** »
- Recommande que les « **CEF soient développés (...)** de façon systématique sur l'ensemble du territoire » dans une perspective de réinsertion scolaire des élèves les plus en difficultés

- Suggère la création de « **classes sas** » « encadrées par des enseignants chevronnés et situées hors des établissements »
- Ainsi que des « **classes passerelles** » pour des élèves 12/17 ayant eu des démêlés avec la justice : **orienter un maximum de jeunes vers les lycées professionnels et les CAP**

Baccalauréat : les séries générales rattrapées par les filières technologiques et professionnelles

(Le Monde-11/06/04) Réf. : 1099 - juin 04- 24- LM



Intéressante cette page ! Un peu consternante aussi ? Oui. C'est à lire.

- Les filières générales sont toujours la « vitrine »
- Mais en 2004, 51.75 % de candidats en filière générale et 48.25 % dans les techno et pro.
- Augmentation dans ces deux dernières et diminution dans les filières générales (- 27 % en série littéraire entre 95 et 03)
- « Entre ces voies (...) une hiérarchie s'est installée, non dite et sans fondement réel »
- Les filières générales sont les plus anciennes, les bacheliers des autres filières accèdent moins à l'enseignement supérieur et leurs publics ne sont pas les mêmes.
- Filière générale : 3 séries, technologique : 6 séries et professionnelle : 50. Mauvaise lisibilité
- Malgré les discours officiels de valorisation, l'orientation se fait souvent par défaut dans les deux dernières filières, davantage sur le profil des élèves que sur le contenu des filières.
- 15 % d'abandon dans les lycées professionnels.

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'école dénonce la façon dont se pratique l'orientation scolaire

- « **La pire chose qui puisse vous arriver dans le système éducatif actuel, c'est d'être orienté** ». On oriente les cas difficiles, et on ne les aide pas à faire des choix judicieux
- La loi de 1989 donne une priorité au « projet personnel de l'élève » et aux choix des familles mais ce n'est pas mis en place : manque de COP
- Chefs d'établissement et enseignants connaissent mal les filières : ils orientent en fonction des résultats et d'autres éléments : âge, sexe, origines sociales.
- En 2002 écart de 5 points entre les demandes des familles et les orientations. « L'institution a bonne conscience » : mais en fait les familles populaires sont moins ambitieuses que les autres et « **les conseils de classe non seulement ne corrigent pas ces inégalités, voire ils les accentuent** »
- En outre les décisions correspondent souvent plus à l'offre de formation qu'aux besoins des entreprises.

particuliers (...) contrat d'objectif triennal négocié avec l'autorité académique »

- Renforcer la lutte contre les discriminations, en particulier l'accueil des enfants handicapés

[Retour Sommaire Général](#)

La contribution du Conseil Economique et Social à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école

(Le Monde-11/06/04) Réf. : 1100 - juin 04- 24- LM



C'est intelligent... mais surtout à suivre.

- On lui avait demandé un avis et des propositions
- **Il ne faut pas permettre qu'un jeune sorte de l'école sans un diplôme qualifiant et opératoire sur le marché du travail.**
- Recommandation d'un **droit à une formation différée financée par l'Etat pour ces jeunes**
- Le dispositif ZEP-REP concerne ¼ des élèves
- Il faudrait donner à ces enseignants « des libertés de travail très larges, des moyens de travail »

Bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE

(ASH- 28/05/04) Réf. : 1071 - juin 04 - 31- ASH



Droit de cité pour les femmes

Semble précis et didactique ; la fameuse démocratie participative...

- Participation des habitants, oui, mais comment ?
- Expérience de 7 mois dans 4 communes du Val-d'Oise. Habitantes et professionnelles engagées dans des assoc. de quartier construisent une recherche-action pour permettre aux femmes et aux jeunes filles d'analyser leur problèmes
- Manque de cohérence de politiques trop segmentées, la persistance de stéréotypes sexistes, aggravation des violences...
- Des projets.: crèche à horaires atypiques par ex.
- **Christine Bulot, Dominique Poggi – Ed. de l'Atelier – 18 €**

Mémoires de recherche et professionnalisation. L'exemple du DSTS

Vous êtes nombreux à passer, ou envisager de passer ce diplôme ...

- Analyse de 57 mémoires (1988 / 1997)
- Travail particulier propre à cet exercice ou appartenance de l'auteur, que donnent à voir ces travaux entre professionnel et universitaire ?
- **Sous la direction de Marie-Pierre Mackiewicz – Ed. L'Harmattan – 17,50 €**

Guide du médiateur familial. La médiation familiale étape par étape

Si vous êtes concernés...

- C'est un manuel pour les candidats à ce métier.
- **Anni Babu et Pierrette Bonnoure-Aufière – Ed. érès – 36 €**

brèves

La chancellerie présente les dispositions immédiatement applicables de la loi Perben II

(ASH- 28/05/04) Réf. : 1070 - juin 04 - 32- ASH



Pour ceux qui s'en sentent le courage, ou qui en ont la nécessité... Elle existe !!, elle va paraître.

- Circulaire crim-04-4-E8 du 14/05/04, à paraître au B.O.M.J.
- Principe de l'opportunité des poursuites conjugué à l'objectif de généralisation de la réponse pénale
- Information des plaignants et des victimes identifiés en cas de classement sans suite
- Recours hiérarchique devant le procureur général
- Impossibilité de dispense d'inscription au casier judiciaire d'une condamnation pour infraction de nature sexuelle, ses raisons, les possibilités pour les intéressés
- Alternative aux poursuites, etc.

Observatoire des discriminations et entreprise intérimaire ADIA

(ASH- 28/05/04) Réf. : juin 04 - 32- ASH



Lisez, c'est plus qu'instructif

- 1 806 CV ont été envoyés en réponse à 258 offres d'emploi de commerciaux.
- Pour un homme blanc résidant à Paris : 75 réponses favorables

- Pour un homme porteur d'un nom et prénom maghrébins : 14 réponses favorables
- Pour un homme « handicapé, reconnu par la Cotorep (sans autre précision) : 5 réponses favorables
- <http://cergors.uni-paris1.fr/observatoiredesdiscriminationsfd.htm>.

Le SNES/PJJ/FSU s'oppose aux recrutements d'éducateurs en prison

(ASH- 11/06/04) Réf. : 1106 - juin 04 - 32- ASH



voici une réponse claire. A suivre

- Objectif de son congrès
- En outre, la loi Perben II prévoit « de confier à a PJJ les mesures d'aménagement de peines pour les mineurs : Nous estimons qu'elles sont du ressort de l'administration pénitentiaire »

[Retour Sommaire Général](#)

Déclaration commune pour défendre le droit d'asile

(ASH- 11/06/04) Réf. : 1108 - juin 04 - 32- ASH



Recueillir l'information, dessiner pour vous un paysage. C'est notre dessein.

- Forum Réfugiés et France Terre d'Asile adoptent une déclaration commune le 07/06 afin « d'enrayer les dérapages »... « sérieux revers sur la protection des réfugiés menacés de persécution »
- Elles réclament l'ouverture d'un débat avec la participation du HCR et des ONG concernées
- **Cette initiative est une première.**

Le décret réformant le diplôme d'assistant de service social est paru

(ASH- 18/06/04) Réf. : 1111- juin 04 - 32- ASH



Une info, sans plus, mais bonne à connaître.

- Décret n° 2004-533 du 11/06/04, J.O. du 15/06/04

La double peine élargie aux comportements de « provocation à la discrimination »

(Le Monde-19/06/04) Réf. : 1119 - juin 04- 32- LM



C'est la suite de « l'affaire Bouziane ». Alors opportunisme juridique, comme le dénoncent certains, « évolution de la société » comme le clament d'autres. C'est à vous de voir mais nous voulions consigner cette information, qui court le risque de passer totalement inaperçue.

- Modification du 17 juin à la loi « maîtrise de l'immigration et séjour des étrangers en France »
- La « double peine » n'était maintenue que pour les cas relevant de la sûreté de Etat ou de la sécurité publique
- S'y ajoutent aujourd'hui les comportements « constituant des actes de provocation explicite et délibérée à la discrimination, à la haine ou à la violence contre une personne déterminée ou un groupe de personnes »

M. Borloo relance la lutte contre le travail illégal

(Le Monde-21/06/04) Réf. : 1122 - juin 04- 32- LM



A suivre.

- Mobilisation contre ce « scandale » (18/06)
- La suppression des aides publiques à l'emploi pour les entreprises verbalisées sera appliquée.
- Secteurs les plus concernés : spectacle (55 % des abus 2002), BTP, hôtellerie, restauration.
- Sont prévus le recrutement de 85 inspecteurs supplémentaires et des coopérations accrues entre contrôleurs et gestionnaires des aides publiques, contrôleurs et ANPE.

[Retour Sommaire Général](#)

coup de cœur

Travail social nocturne : la nuit pour renaître au jour

(ASH- 04/06/04) Réf. : 1085 - juin 04 - 33- ASH



oui franchement cela nous a plu. C'est un autre travail social, qui ne saurait suffire mais dont on pourrait dire qu'il est fondamental. Original, totalement coupé de la « prestation », de « l'accompagnement » etc., sans les déprécier bien sûr. Ecoutez-les :

- C'est la Moquette, à Paris depuis 1992, avec 1 coordinateur et 4 éducateurs
- 3 fois par semaine ouverture à 21 h : atelier d'écriture, conférence-débat, revue de presse... 1500 personnes par an et 50 par soirée.
- « Prétextes pour faire se rencontrer des gens »
- En particulier objectif de réunir des SDF et des ADF « avec domicile fixe ». Concept inventé « pour souligner l'absurde de définir quelqu'un à partir de ce qu'il n'a pas »
- Invités de choix : offrir des rencontres de qualité et éviter la venue des ADF par commisération.
- « Quand un SDF donne une opinion éclairée sur l'actualité, le regard des ADF change d'un coup », ce qui prouve que l'on « n'est pas dans la démocratie et la relation égalitaire. Tout notre travail est donc de promouvoir des circonstances où sera à l'œuvre le débat démocratique »
- « Parmi les besoins de l'être humain (...) il y a aussi être en relation avec les autres (...) Pour nous l'une des fonctions des travailleurs sociaux est aussi d'être ceux par qui la société va changer. En se faisant notamment les éducateurs des ADF »

- La nuit ? « Démarche [différente] dans un temps social qui change pour tout le monde » Le soir marque une pause
- « **Nous sommes au niveau zéro de la prestation sociale !** (...) Bien qu'à 90 % en situation d'urgence, ici, les gens n'ont rien à négocier» Pas de déséquilibre entre celui qui détient et celui qui demande.
- Ce n'est pas le déficit de la personne qui nourrit les échanges, c'est « que vous amenez-vous ? »
- « Travail d'improvisation relationnelle ». Ce n'est pas le travailleur social qui donne le la. Personne n'est interdit : alchimie parfois difficile. Positions claires, les mêmes pour tous, sur alcool, violence, racisme...
- Question de la violence par ex. ? Ne pas dire « arrête » mais tarir le phénomène à sa source, supprimer la terreur de l'agression. « Certains s'endorment paisiblement sur leur chaise »
- L'équipe a connu le malaise, de les laisser rejoindre la rue. Aujourd'hui elle leur dit au revoir, à des amis « **Si l'on était gêné qu'ils retournent dehors, c'est qu'on devenait un lieu pour les pauvres, pour qu'ils s'abritent du froid. Cela disqualifiait notre travail !** »
- A 0h30 débriefing d'équipe. Evaluation difficile : savoir-faire et sens que l'on y met.
- **Viens chez moi, j'habite dehors – Elsie Herberstein – Jalan Publications – 24 € - Tel. 01 42 71 18 01.** Venue régulièrement, elle livre portraits et histoires, textes et dessins.